

D E N I S E B O U C H E

Les écoles françaises au Soudan à l'époque de la conquête

1884-1900

Jusqu'en 1900, le Soudan fut administré par les militaires. Au début, celui qu'on n'appelait encore que le Commandant Supérieur du Haut-Fleuve, et qui avait presque toujours le grade de lieutenant-colonel, dirigeait personnellement la colonne, c'est-à-dire les opérations militaires qui avaient lieu pendant la saison sèche de novembre à mai. Ainsi firent Borgnis-Desbordes (trois campagnes, 1880-1883), Boilève (campagne de 1883-1884), Combes (1885-1886). De même, Gallieni, Commandant Supérieur du Soudan Français, dont le titre, mais non les fonctions, avait changé (deux campagnes, 1886-1888), Archinard (trois campagnes, 1889-1891) et Humbert (1891-1892). L'administration, pratiquement limitée dans les débuts à l'intendance de la colonne, progressivement développée à mesure que s'étendaient les surfaces conquises, était tout naturellement exercée par des officiers, le principal personnage étant celui qu'on a comparé à un « maître Jacques », le capitaine commandant de cercle. A partir de 1891, un certain nombre de services du Soudan furent détachés de ceux du Sénégal ; Archinard revint pour la campagne 1892-1893 comme gouverneur civil et militaire du Soudan. A la fin de 1893, le Soudan devint une colonie ne dépendant plus que de Paris sous un gouverneur civil, Grodet, sans qu'on puisse vraiment parler d'administration civile, puisque les officiers restaient à la tête des cercles et des régions. Exécuté des militaires, Grodet dut laisser la place, en juillet 1895, au Colonel de Trentinian qui resta à la tête du Soudan jusqu'en 1899. A ce moment-là, avec William Ponty, délégué du Gouverneur Général, l'administration civile s'établit définitivement dans le Haut-Sénégal et Moyen-

Niger, nom provisoire de ce qui restait de l'ancien Soudan démembré au profit des colonies voisines.

Il est curieux de constater que, dans ce Soudan des militaires, avant tout préoccupés de conquêtes et de brillants faits d'armes, la première école ait été fondée à Kita dès 1884, trois ans après la fondation du poste par Borgnis-Desbordes. A cette date, l'occupation française se limitait à quelques postes fortifiés qui, de Kayes à Bamako, assuraient la sécurité de la ligne de ravitaillement entre les fleuves Sénégal et Niger. Il faudra attendre la défaite et la disparition de Mamadou Lamine (1887), d'Ahmadou de Ségou (1890 à 1893) et de Samory (1898) pour transformer cette antenne en empire. Les premières écoles ont donc été fondées bien avant que des services administratifs réguliers aient pu être installés au Soudan. C'est qu'elles répondaient à un besoin urgent ou du moins tentaient d'y répondre.

I. MOTIFS DE L'OUVERTURE D'ÉCOLES

A la différence des autres territoires d'Afrique Occidentale, où une longue ou assez longue présence le long de la côte avait précédé la pénétration, le Soudan a été abordé brutalement et conquis rapidement. Il était à peu près totalement inconnu en 1880, et, au moment où Borgnis-Desbordes fondait le poste de Kita, Gallieni n'était pas encore revenu de sa mission de Ségou qui fut un véritable voyage d'exploration. Les Français avaient le plus grand mal à entrer en communication avec des populations de langues inconnues et à recruter les auxiliaires dont ils avaient besoin. Les interprètes surtout faisaient défaut. On rencontre partout des témoignages sur leur rareté, leur ignorance, leur moralité souvent sujette à caution. On prenait ce qu'on trouvait. Les interprètes de carrière, formés dans les écoles de Saint-Louis, ignoraient les langues soudanaises. Tel cet Ousman Mandao pour lequel Archinard demande de l'avancement en 1889 : quand Ousman est arrivé au Soudan, en 1882, il parlait wolof et toucouleur, et parlait et écrivait l'arabe. Depuis, il avait appris le bambara « et les divers dialectes du Haut-Fleuve »¹. De toute façon, l'administration du Soudan n'avait à sa disposition que peu d'interprètes de cette valeur. Une partie des langues qu'ils connaissaient aurait d'ailleurs été sans emploi : peu de chefs au Soudan étaient capables de correspondre en écriture arabe, aucun dans le cercle, peu islamisé, de Kita, par exemple².

1. Archinard à Gouverneur du Sénégal, n° 64, 16 janvier 1889. Archives du Sénégal à Dakar (fonds A.O.F.) 15 G 32.

2. Commandant du Cercle de Kita à Lieutenant-Gouverneur du Soudan, n° 252, 31 décembre 1896. Dakar 15 G 134.

Très souvent, les interprètes employés savaient à peine le français. En 1895, on finit par trouver un candidat pour le poste de Sélily (rive droite du Sénégal, cercle de Bakel), mais il « parle très peu le français ». Ce qui le fait repousser, c'est qu'il ne connaît pas davantage la langue des Maures¹... Le commandant du poste de Koundou, en 1887, espère que son interprète, « s'il veut travailler, pourra arriver à parler correctement le français et devenir un excellent serviteur »². Ces interprètes savaient-ils mieux les langues africaines ? En 1896, lorsque la mission Braulot, en réponse aux ouvertures faites par Samory au Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire, arriva à Kouadiokofi avec un traité de protectorat, les envoyés de Samory en refusèrent les termes, en mettant en cause l'interprète de Grand-Bassam, un Sarakolé sachant assez médiocrement le mandingue et peut-être encore moins le français³. D'ailleurs même les interprètes d'occasion manquaient. Péroz, lors de sa mission chez Tiéba, en décembre 1891, dut se contenter de son domestique pour seul truchement⁴.

Le besoin d'interprètes, le désir de rencontrer, au moins dans les principales étapes, un individu capable de comprendre un peu de français ont ainsi fait sentir comme nécessaire, dès les premières années de la conquête, l'ouverture d'écoles. Très vite, les divers services des cercles, du télégraphe, du chemin de fer, etc., vinrent accroître la demande d'auxiliaires ayant au moins un embryon d'instruction.

Très vite aussi, le but assigné à l'école dépassa ce souci immédiat et pratique pour devenir une pièce essentielle d'une philosophie de la colonisation. Les instructions du Lieutenant-Colonel Humbert (1891) recommandent aux commandants de cercle d'encourager les écoles :

« L'avenir au Soudan Français, au point de vue de sa mise en œuvre, dépend en grande partie de la façon plus ou moins heureuse dont nous aurons façonné les populations qui le peuplent. Or l'assimilation morale et matérielle à notre civilisation repose presque entièrement sur l'éducation et l'instruction que nous saurons inculquer aux jeunes générations indigènes »⁵.

1. Commandant du Cercle de Bakel à Lieutenant-Gouverneur du Soudan, n° 336, 19 août 1895. Dakar 13 G 197.

2. Commandant du poste de Koundou à Commandant Supérieur du Soudan, n° 18, 1^{er} juillet 1887. Dakar 15 G 190.

3. HANOTAUX et MARTINEAU, *Histoire des colonies françaises*, t. IV, par DELAFOSSE, Paris, 1931, pp. 214-216. Delafosse, jeune Administrateur des Colonies, accompagnait Braulot en 1896.

4. Commandant PÉROZ, *Au Niger. Récits de campagne, 1891-1892*, Paris, 1894, p. 78.

5. « Instructions provisoires concernant les attributions des commandants de cercle », par le Lieutenant-Colonel HUMBERT, 1891, titre I, chapitre V, paragraphe 7. Dakar 15 G 87.

II. ORIGINE DE L'ÉCOLE

Quoique le besoin d'ouvrir des écoles ait été ressenti sur place, l'initiative, cependant, est venue de Paris. Le 5 mai 1884, Félix Faure, Sous-Secrétaire d'État aux Colonies, adresse au gouverneur du Sénégal, par l'intermédiaire duquel est obligatoirement acheminé, jusqu'en 1891, le courrier de Kayes, des « instructions au sujet des travaux à demander dans les postes » du Haut-Fleuve¹. Le Sous-Secrétaire d'État désire que les commandants et les officiers chargés des travaux dans les postes occupent les loisirs du proche hivernage à deux sortes d'activités : recherches sur le climat, le sol, les habitants du pays et enseignement du français. Les raisons du Sous-Secrétaire d'État ne sont pas les besoins pratiques et immédiats de l'administration locale, qu'il ignore probablement. Pour lui la recherche scientifique et l'enseignement du français sont des moyens destinés à hâter le développement économique du Soudan et, par là, à munir d'arguments le Ministre chargé de défendre devant le Parlement une conquête dont l'utilité est fort contestée.

« C'est par la connaissance de notre langue que les populations qui environnent nos postes arriveront à entretenir avec nous des relations suivies indispensables à la facilité des échanges, et c'est lorsque les besoins et les ressources des pays sur lesquels s'étend notre action seront connus que le Commerce se décidera à fonder des établissements sérieux à l'abri de notre drapeau »².

S'il est essentiel d'enseigner le français dans chaque poste, il faut le faire « sans surcroît de dépense », phrase-clé de beaucoup d'instructions ministérielles, et s'ingénier « à suppléer à l'absence d'une organisation établie par une utilisation judicieuse des interprètes, sous-officiers ou agents susceptibles de se faire comprendre des indigènes dont on peut disposer »³. Pendant plus de quinze ans, avec des talents divers, c'est le personnel des postes qui va fournir, à temps perdu, les instituteurs de la colonie.

Les instructions envoyées par le Sous-Secrétaire d'État avant l'hivernage de 1885 demandent aux commandants de poste, trop absorbés par les relations politiques et les opérations militaires pour ne pas « négliger inévitablement les côtés pacifiques de notre entreprise », de se faire aider par leurs subordonnés. « L'instruction publique » est un des cinq départements entre lesquels ils doivent répartir les officiers et assimilés qui « pourront eux-mêmes, dans bien des cas, être utilement secondés, dans la pratique au moins, par des sous-officiers et soldats

1. Sous-Secrétaire d'État des Colonies à Gouverneur du Sénégal, 5 mai 1884. Dakar 15 G 141.

2. *Ibid.*

3. *Ibid.*

européens et indigènes, de manière à occuper, autant que possible, tout le monde suivant ses goûts et ses aptitudes »¹.

Dès lors, Paris ne va plus cesser de manifester de l'intérêt pour les écoles du Soudan. Dès le 4 septembre 1884, le Sous-Secrétaire d'État exprime sa satisfaction d'apprendre que ses instructions du mois de mai ont reçu une première application à Kita, et il souhaite que cet exemple soit promptement imité par les autres postes. Il a lu si attentivement le rapport du Commandant du Cercle de Kita qu'il demande « d'examiner si la séance du soir n'est pas trop longue et n'engendre pas, chez les enfants, une certaine lassitude nuisible à leur application »².

A partir de 1885, les instructions ministérielles aux Commandants Supérieurs du Haut-Fleuve contiennent toujours un paragraphe relatif à l'école. Celles de Frey, pour la campagne 1885-1886, acceptent une petite dépense :

« Les écoles indigènes créées dans les postes attireront la sollicitude de M. le Lieutenant-Colonel Frey qui constatera les résultats obtenus. Des encouragements consistant en cadeaux de montres, tissus, etc. seront accordés aux sujets les plus méritants ; tous ceux qui auront montré de la bonne volonté devront recevoir quelque marque de notre satisfaction : il leur serait fait dans ce but une distribution de couteaux, glaces et autres objets de peu de valeur »³.

Gallieni qui « a témoigné [au Sous-Secrétaire d'État] l'intention d'assurer autant qu'il dépendra de lui la diffusion de notre langue dans les régions soumises à son action » est autorisé à récompenser, outre les élèves, « les instituteurs tirés du cadre de la troupe qui donneront des preuves d'un zèle soutenu et intelligent »⁴. L'année suivante, Gallieni, qui a préparé lui-même ses instructions, se donne pour mission de perfectionner les écoles indigènes qui « ont été organisées pendant la dernière campagne et d'installer aussi bien que possible les locaux servant d'école »⁵.

Archinard reçoit encore, en 1888, le conseil de « donner la plus grande extension possible » aux écoles indigènes « créées pendant la

1. Sous-Secrétaire d'État aux Colonies à Gouverneur du Sénégal, Paris, 20 juillet 1885. Instructions relatives aux travaux auxquels les officiers, fonctionnaires et militaires sont appelés à concourir. Dakar 15 G 141.

2. Sous-Secrétaire d'État de la Marine et des Colonies à Gouverneur du Sénégal, n° 267, 3 septembre 1884. Dakar 1 B 140.

3. Instructions du Ministre de la Marine et des Colonies pour la campagne 1885-1886, p. 8. Archives Nationales, section Outre-Mer, rue Oudinot, Paris. Sénégal IV 84 bis.

4. Instructions du Sous-Secrétaire d'État au Ministère de la Marine et des Colonies au Gouverneur du Sénégal pour la campagne de 1886-1887 au Soudan, 20 octobre 1886. Archives Nationales, Paris. Sénégal IV 87 a, feuillet 19.

5. Note relative au programme de la campagne 1887-1888, p. 26, 24 septembre 1887. Gallieni (autographe). Ce paragraphe est repris intégralement par Étienne dans ses « Instructions du Sous-Secrétaire d'État au Gouverneur du Sénégal pour la campagne du Soudan », 12 octobre 1887, Paris. Sénégal IV 90 bis a.

campagne 1886-1887 »¹. Mais, dès l'année suivante, des économies draconiennes imposées par le Département devaient entraîner la disparition momentanée de la plupart des écoles de cercle, tandis que les missionnaires installaient leurs premiers établissements.

III. LES PREMIÈRES ÉCOLES (1884-1889)

1^o *Les élèves (recrutement et entretien).*

L'expérience entreprise à Kita en 1884 et développée ensuite surtout par Gallieni n'était pas entièrement nouvelle. Comme pour tant d'institutions de l'Afrique Occidentale, c'est à Faidherbe, dont Gallieni se reconnaissait volontiers le disciple, qu'il faut remonter. C'est lui qui eut l'idée de faire enseigner le français dans les postes par un sous-officier. Il y avait treize écoles laïques qui fonctionnaient ainsi à son départ du Sénégal, en 1865². En 1867, à Bakel, un sergent aidé d'un laptot et d'un tirailleur enseignait — avec peu de succès, il est vrai — quarante-neuf élèves³, et l'expérience tomba en sommeil.

Au Soudan, les débuts de l'école furent pénibles. Trois jours après la date fixée pour la rentrée, à Kita, aucun des vingt-cinq enfants requis dans les villages du cercle depuis trois semaines n'était arrivé. Le Commandant de Cercle les envoya chercher par des tirailleurs que le village de Fodébougou accueillit à coups de fusil⁴. Les parents avaient sans doute de bonnes raisons pour refuser de livrer leurs enfants. A la même époque, c'étaient en effet des enfants qu'on utilisait pour transporter les pierres nécessaires à la construction du fort. En 1883, des centaines d'enfants avaient ainsi été employés et couchaient au fort. En 1884, le Commandant de Cercle avait « diminué le nombre des petits manœuvres portant la pierre à cinq pour tout le pays de Kita, [se] proposant de faire fonctionner des ânes que ces cinq enfants chargeraient »⁵. Quels que fussent les projets du Commandant de Cercle, les Malinké ne pouvaient que s'y soumettre, et huit jours plus tard, « les écoles [étaient] tout à fait installées et les enfants paraiss[aient] heureux de ce genre de vie »⁶. Les parents eux-mêmes

1. Instructions du Ministre au Colonel Archinard, 19 octobre 1888. Dakar 1 D 94, pièce 24, feuilles 39-40.

2. VILLARD, *Histoire du Sénégal*, Dakar, 1943, p. 127.

3. Commandant du cercle de Bakel à Gouverneur du Sénégal, n° 16, 31 mars 1867. Dakar J 3, pièce 27.

4. Commandant du Cercle de Kita à Commandant Supérieur du Haut-Fleuve, n° 304, 19 juin 1884. Dakar 15 G 126. (C'est à l'occasion de cette révolte de Fodébougou et de sa répression que le mot « école » apparaît pour la première fois dans le registre de correspondance du Cercle de Kita...)

5. *Id.*, n° 311, 23 juin 1884. *Ibid.*

6. *Id.*, n° 335, 2 juillet 1884. *Ibid.*

se résignèrent, ou firent semblant... : « Les chefs de case ont compris que leurs enfants étaient bien soignés et que c'était à leur avantage, et l'opposition qu'ils avaient faite d'abord a disparu »¹.

Le poste de Koundou, dont le chef était alors subordonné au Commandant du Cercle de Kita, ouvrit aussi son école pendant l'hivernage de 1884, avec dix élèves².

En dépit de ses instructions, Frey dut manifester peu de zèle pour développer l'entreprise. En tout cas, dans le récit, assez amer, de sa campagne au Soudan, il exprime d'extrêmes réserves sur les résultats qu'on peut attendre de « ces écoles de gamins indigènes qui ont été créées en 1884 dans trois ou quatre de nos postes du Haut-Sénégal »³. Le ton change avec Gallieni et Archinard qui désirent sans doute sincèrement propager la connaissance du français parmi les populations soudanaises mais qui savent aussi l'excellent effet que produisent à Paris les rapports développant le thème d'une pénétration du pays par des moyens pacifiques. Gallieni fait valoir son œuvre scolaire dans ses récits de campagne⁴. Archinard, sur qui pèse le souvenir de l'attaque de Koundou qui faillit lui valoir un blâme en 1889, excipe de ses rapports et de ses études sur différents sujets, et sur les écoles en particulier pour se défendre d'être « un batailleur quand même »⁵.

Quand Gallieni quitte le Soudan, en 1888, il y a sept écoles : à Kayes, Bakel, Bafoulabé, Kita, Koundou, Bamako et Siguiri, c'est-à-dire dans tous les postes sauf trois (Médine, Badoumbé et Niagassola) sans doute réellement trop pauvres en personnel⁶.

Le recrutement des élèves était la moindre des difficultés des écoles soudanaises. Leur entretien, du moins jusqu'aux économies ordonnées par le Département à la fin de 1889, ne posait pas non plus de problème compliqué. Les enfants étaient généralement logés dans le poste⁷. Gallieni a voulu les installer mieux. A « l'école des otages » de Kayes (mais toutes ces écoles étaient des écoles d'otages dans la mesure toutefois où les villages ne substituaient pas de petits captifs aux fils de chefs et de notables qu'on exigeait d'eux), les enfants

« étaient logés dans une sorte de grand tata, ayant servi autrefois de demeure à Sidi, le chef du village. L'intérieur contenait un certain nombre de cases en

1. *Id.*, n° 437, 3 septembre 1884. *Ibid.*

2. Même référence que la note précédente.

3. FREY, *Campagne dans le Haut-Sénégal et le Haut-Niger, 1885-1886*, Paris, 1888, pp. 87-88.

4. GALLIENI, *Deux Campagnes au Soudan Français, 1886-1888*, Paris, 1891, pp. 196 et 373-374.

5. Archinard à Gouverneur du Sénégal, n° 39, Kayes, 9 janvier 1890, Paris. Sénégal IV 95 a.

6. Commandant des Cercles à Président du Comité de l'Alliance Française, n° 131, 18 avril 1888. Dakar 15 G 53.

7. A Kita en 1884 (Rapport sur le fonctionnement de l'école de Kita, n° 864, 13 avril 1885. Dakar 15 G 126). A Bafoulabé en 1888 (même référence que la note 3, p. 235).

pisé, où l'on avait installé le logement des enfants et de leurs surveillants, la cuisine et les dépendances diverses. Les élèves s'étaient confectionné eux-mêmes leur petit mobilier au moyen de caisses à biscuit et de bois hors d'usage qu'on leur avait abandonnés »¹.

Une gravure représentant le poste de Siguiri en 1888 parue dans *Le Nouveau Journal des Voyages* montre, à l'extérieur du poste proprement dit (qui contient le logement des officiers, les magasins, etc.), l'école des otages. Elle est composée de cinq cases rondes et d'une case rectangulaire enfermées dans une *tapade* rectangulaire. Elle est contiguë au *tata* de l'interprète également composé de cinq cases rondes dans une *tapade* rectangulaire².

A Bafoulabé où il a trouvé les enfants trop à l'étroit dans le fort, Gallieni a ordonné de construire une école complète avec ses dépendances :

« L'enceinte suffisamment grande et les bâtiments intérieurs, école, dortoir, cuisine, etc., seront faits provisoirement en terre et paille, avec le concours des gens du village et ceux du village de liberté »³.

Pas de problème de financement donc : les matériaux trouvés sur place et la main-d'œuvre prestataire doivent suffire.

De même, pour la nourriture et l'habillement des petits internes : le Commandant de Cercle peut puiser dans les magasins du poste. Les textes ne sont pas très explicites sur la façon dont la nourriture était préparée. Nous savons seulement que les enfants de Kita touchaient la demi-ration indigène⁴. Par contre, il nous est plus facile d'imaginer les petits otages dans leur pittoresque uniforme. A Kayes, en 1888, ils sont une cinquantaine, de dix à dix-sept ans, en pantalon arabe bleu, boubou de couleur jaune et petit fez rouge⁵. Pour faire confectionner par un tailleur vingt-cinq pantalons et autant de bonnets de guinée et vingt-cinq boubous de calicot, les tissus étant prélevés sur les stocks du poste destinés à des paiements ou des cadeaux, il en a coûté 14 francs au Commandant du Cercle de Kita en 1884⁶.

2° *L'enseignement : matériel, personnel, pédagogie.*

Loger, nourrir, habiller quelques rationnaires de plus était tout à fait dans les compétences et les possibilités d'un capitaine comman-

1. GALLIENI, *Deux Campagnes...*, *op. cit.*, p. 373.

2. Gravure reproduite dans *France-Outre-Mer*, n° 274-275, août-septembre 1952, p. 33.

3. Gallieni à Commandant des Cercles, n° 40, 4 janvier 1888. Dakar 15 G 40.

4. Rapport sur le fonctionnement de l'école de Kita adressé à M. le Président du Comité de l'Alliance Française à Saint-Louis par le Commandant du Cercle de Kita, n° 864, 13 avril 1885. Dakar 15 G 126.

5. GALLIENI, *Deux Campagnes...*, *op. cit.*, p. 373.

6. Commandant du Cercle de Kita à Commandant du poste de Koundou, n° 412, 20 août 1884. Dakar 15 G 126.

dant de cercle. Les enfants étaient-ils bien soignés ? Il est probable qu'ils trouvaient d'une façon ou d'une autre le moyen de parer aux carences de la ration qu'ils touchaient. L'épidémie de variole qui a sévi sur les élèves de Kita, en avril 1885, ne témoigne pas absolument contre l'hygiène de l'école. On n'avait pas à cette époque le moyen d'acheminer un vaccin dans des conditions de conservation satisfaisantes au fond du lointain Soudan, et les cas furent malheureusement fréquents d'individus vaccinés et cependant atteints par la maladie. A Kita, l'incident ne fut pas jugé assez grave pour entraîner une interruption des cours : ils continuèrent au sanatorium du poste où avaient été envoyés les élèves qui n'avaient pas été atteints tandis que les autres furent isolés pendant onze jours dans les cases de l'école, puis envoyés huit jours en convalescence dans leur famille avant d'être réadmis à l'école¹.

Certains commandants de cercle n'étaient pas capables ou ne se souciaient pas de faire plus que de fournir la pension aux petits otages. A Bafoulabé, en 1888, Gallieni trouve que « les enfants sont bien habillés, mais c'est tout. Ils errent toute la journée dans le village, ne sont pas surveillés, ne connaissent pas le premier mot de notre langue ». Aussi le Commandant des Cercles devra-t-il aller voir dans un délai d'un mois si les « ordres relatifs au poste, à l'école, à la voirie, etc., sont en cours d'exécution, si tout est fait, en un mot, pour réparer les négligences des derniers mois »².

Dès qu'on aborde les problèmes proprement scolaires, en effet, les choses se compliquent. Au début, les fournitures manquaient complètement. Le Commandant du Cercle de Kita pouvait envoyer pour l'ouverture de l'école de Koundou quelques plumes, mais absolument pas de papier³. Avec l'esprit d'initiative qui caractérise les meilleurs des administrateurs, il eut l'idée de s'adresser au Président de l'Alliance Française à Saint-Louis. Sans doute pour provoquer une réponse favorable à sa demande de fournitures scolaires, il commença par faire adhérer les officiers, ses subordonnés, à l'association⁴. L'Alliance Française s'intéressa immédiatement aux écoles du Soudan et elle envoya régulièrement chaque année des fournitures scolaires et une importante allocation (plus de 4 000 F)⁵. Les Commandants Supérieurs veillèrent

1. Commandant du Cercle de Kita à Vice-Président de l'Alliance Française à Saint-Louis, n° 863, 13 avril 1884. *Ibid.*

2. Gallieni à Commandant des Cercles, n° 40, 4 janvier 1888. Dakar 15 G 40.

3. Même référence que la note 6, p. 235.

4. Commandant du Cercle de Kita à Commandant Supérieur, n° 437, 3 septembre 1884. Dakar 15 G 126.

5. Allusion dans FREY, *Campagne...*, p. 88. Accusés de réception au Président de l'Alliance Française de Gallieni, n° 18, 6 décembre 1887. Dakar 15 G 40 ; du Commandant des Cercles, n° 84, 7 mars 1888 et n° 131, 18 avril 1888. Dakar 15 G 53 ; d'Archinard, n° 75, 28 février 1889. Dakar 15 G 40.

à entretenir la bonne volonté de l'Alliance Française par de judicieux rapports¹ pour lesquels les Commandants de Cercle étaient priés de fournir des éléments².

Les fournitures envoyées comportaient cahiers, crayons, porte-plumes, plumes, poudre pour faire de l'encre, bâtons de craie, en petites quantités (une douzaine de crayons, vingt-sept cahiers, quatre bâtons de craie pour l'école de Bafoulabé, en 1888, par exemple)³, mais aussi des manuels, à première vue fort hétéroclites. Rien à redire aux deux « méthodes Néel » envoyées au poste de Koundou⁴ : c'était la méthode de lecture, d'écriture et de leçons de choses alors en usage dans les écoles de la ville de Paris, et on comprend que faute de mieux elle ait été proposée aux petits Soudanais. Mais que représentaient l'arithmétique, l'histoire de France, la composition française, le manuel d'instruction nationale, la grammaire et surtout *L'héroïsme professionnel* envoyés chacun en un exemplaire à Bafoulabé⁵ ?

Le manque de personnel était ressenti de façon beaucoup moins aiguë que l'absence de matériel. Par suite d'une illusion très généralement répandue, il semble qu'on ait pensé, au Département comme à Kayes, qu'il était à la portée de n'importe qui de transmettre ses connaissances, donc qu'un sergent d'Infanterie de Marine, voire un simple canonnier, était capable d'enseigner la lecture et l'écriture. Quant aux difficultés de communication entre le maître et ses élèves, le recours à l'interprète devait les résoudre, comme il les résolvait entre le Commandant et ses administrés.

Le Commandant de Cercle devait s'arranger, quelle que soit la pénurie du personnel, pour trouver un Européen à qui confier la direction de l'école. Le Commandant de Cercle de Kita récapitulait, le 1^{er} septembre 1884 :

« Le sergent Clémenson vient de mourir ; le sergent Leroux, en prévention de conseil de guerre, ne fait aucun service ; le sergent Fassigué est fourrier et secrétaire de son capitaine. Le sergent Jeanpierre a la direction des écoles »⁶.

Le Commandant du Cercle de Bafoulabé était d'autant plus impardonnable d'abandonner les élèves de son école à eux-mêmes qu'il avait

1. Archinard à M. Hubler, représentant de l'Alliance Française à Saint-Louis, n° 68, 26 janvier 1889. *Ibid.*

2. Par exemple : Archinard à Commandant du Cercle de Bakel, 1^{er} novembre 1888. *Ibid.*

3. Commandant des Cercles à Commandant du Cercle de Bafoulabé, n° 326, 4 octobre 1888. Dakar 15 G 53.

4. Commandant des Cercles à Commandant du poste de Koundou, n° 159, 28 juillet 1888. *Ibid.*

5. Commandant des Cercles à Commandant du Cercle de Bafoulabé, n° 326, 4 octobre 1888. *Ibid.*

6. Commandant du Cercle de Kita à Commandant Supérieur, n° 430, 1^{er} septembre 1884. Dakar 15 G 126.

à sa disposition un certain nombre d'Européens trop faibles pour faire la colonne de 1887-1888 et laissés par Gallieni à Bafoulabé¹.

Programmes et méthodes d'enseignement étaient abandonnés à ces pédagogues d'occasion dont le but essentiel était, semble-t-il, d'arriver à faire lire et écrire leurs élèves. A Kita :

« par l'intermédiaire d'un interprète on a commencé par leur apprendre les mots les plus utiles de la langue française ; on a ensuite fait des tableaux de grosse écriture moulée qu'on leur faisait lire ensemble, puis séparément. Ce système a été suivi jusqu'à la réception de la méthode Néel qui a immédiatement été mise en pratique »².

La méthode Néel est passablement abstraite, en dépit de la hardiesse que représente, dès sa première édition, en 1873, la présence d'illustrations destinées à des leçons de choses. Elle est accompagnée de tableaux muraux portant en colonnes consonnes et voyelles. Le maître muni de deux baguettes parcourt avec l'une d'elles la colonne des sons ou articulations (consonnes), l'autre restant fixe sur une voyelle ou une diphtongue. « Quand l'enfant connaît suffisamment les sons et les articulations, on le fait passer à la lecture des syllabes et des mots »³.

3^o Les résultats.

Malgré l'étrangeté de ce qui leur arrivait, certains petits Malinké au moins devaient avoir de remarquables aptitudes, car trois mois après l'ouverture de l'école, ils étaient déjà partagés en deux divisions :

« la première épelle les phrases ; la deuxième épelle les mots. Ils comprennent toutes les phrases qu'on leur apprend et s'ils ne parlent pas encore français, ils comprennent à peu près tout ce qu'on leur dit... Pour l'écriture, ils font des lettres et quelques-uns en sont encore aux principes. Ils comptent jusqu'à 1 000 »⁴.

Un an environ après l'ouverture de l'école, en avril 1885, il fallut renvoyer huit des vingt-cinq élèves dont les progrès étaient absolument nuls. Les dix-sept autres restèrent partagés en deux divisions : « la première lit couramment, commence à écrire sous la dictée et connaît les deux premières règles ; la deuxième épelle encore les mots et commence à écrire ». Quoique « la partie la plus difficile à leur apprendre [soit] l'écriture, [car] ils ont la main grossière, les doigts peu déliés », le Commandant du Cercle de Kita est en mesure d'envoyer, dès ce moment, au Vice-Président du Comité de l'Alliance Française une

1. Gallieni à Commandant des Cercles, n^o 40, 4 janvier 1888. Dakar 15 G 40.

2. Rapport sur le fonctionnement de l'école de Kita à M. le Vice-Président de l'Alliance Française à Saint-Louis par le Commandant du Cercle de Kita, n^o 864, 13 avril 1885. Dakar 15 G 126.

3. *Méthode Néel. Premier livret*, Paris, 1873, 27^e édition, 1883. Cotes à la Bibliothèque Nationale : X 34015 et 8^o X 6370.

4. Commandant du Cercle de Kita à Commandant Supérieur, n^o 437, 3 septembre 1884. Dakar 15 G 126.

page d'écriture de chacun des dix-sept élèves qu'il a gardés dans son école¹.

Gallieni n'entre pas dans les détails et ne laisse pas soupçonner que l'enseignement puisse poser à Kayes des problèmes différents de ceux de Saint-Louis. Des gradés européens faisaient aux élèves « des cours de français, de lecture, d'écriture, de calcul, etc. En dehors des cours, ils restaient sous la surveillance d'un de nos interprètes qui leur interdisait toute conversation dans une langue autre que la langue française »².

On a pensé, dès l'ouverture de ces premières écoles, à imposer aux élèves des travaux manuels. Paris approuva :

« Les combinaisons adoptées me paraissent bien comprises : celle consistant à donner simultanément une instruction professionnelle et un enseignement intellectuel est doublement avantageuse. J'approuve complètement les dispositions qui ont été prises »³.

Las ! on dut découvrir immédiatement qu'il est encore plus facile d'enseigner et d'apprendre à lire qu'à se servir utilement de ses mains. Au moment même où le Sous-Secrétaire d'État l'approuvait, la séance d'apprentissage du matin avait déjà été supprimée par le Commandant de Cercle de Kita, « parce que l'écriture était en retard »⁴... A Kayes, du temps de Gallieni, les élèves faisaient du jardinage, chacun sur un petit terrain⁵.

Certains des pédagogues amateurs du Soudan semblent avoir eu la révélation d'une vocation et avoir suppléé par leur zèle à leur manque de préparation. Tel ce caporal Jean Didier, à Siguiri, dont Archinard décrit ainsi l'école, en 1889 :

« Logeant lui-même au milieu des quarante et quelques élèves de l'école, dans une petite case donnant sur la cour de récréation, il m'a présenté bon nombre de petits noirs parlant très bien le français, l'écrivant assez bien, et tout son petit monde, mené militairement, a exécuté devant moi une série d'exercices gymnastiques, qui prouvaient comme les résultats obtenus pour le français que le caporal Didier n'avait pas ménagé son temps ni ses efforts. L'école et les logements des élèves étaient propres, bien tenus, coquets même »⁶.

Le Médecin de la Marine Rançon, qui s'est occupé de l'école de Koundou⁷ et le sergent qui a dirigé celle de Bafoulabé⁸ auraient eu

1. Même référence que la note 2, p. 238.

2. GALLIENI, *Deux Campagnes...*, p. 373.

3. Sous-Secrétaire d'État à Gouverneur du Sénégal, n° 267, 3 septembre 1884. Dakar 1 B 140.

4. Commandant du Cercle de Kita à Commandant Supérieur, n° 437, 3 septembre 1884. Dakar 15 G 126.

5. GALLIENI, *Deux Campagnes...*, p. 373.

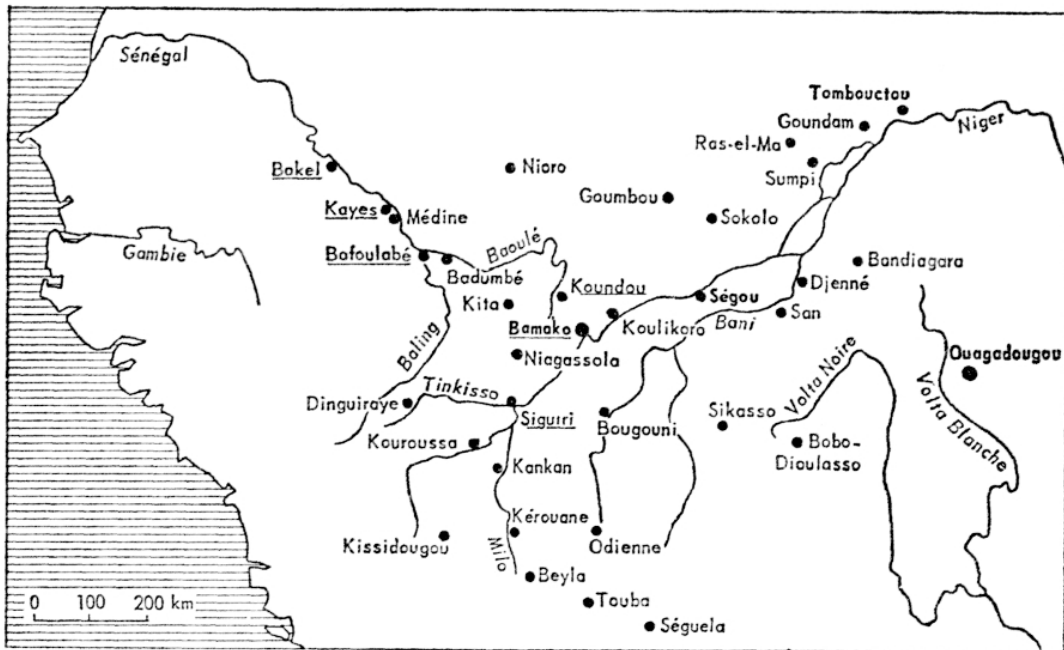
6. Archinard à Président de l'Alliance Française, n° 103, 30 juin 1889. Dakar 15 G 40.

7. Commandant des Cercles à Président du Comité du Sénégal de l'Alliance Française, n° 168, 2 juin 1889. Dakar 15 G 53.

8. Même référence que la note 6 ci-dessus.

autant de mérite que le sergent Jean Didier, et autant de titres à une récompense sous la forme d'une médaille d'argent de l'Alliance Française. A Kayes, à la même époque, il y a « une quarantaine d'enfants qui parlent bien et savent quelque chose »¹. A Bakel, c'est encore mieux : deux élèves dont l'un est le neveu de l'almamy du Boundou ont demandé à Archinard, d'abord par écrit, puis verbalement qu'il les envoie en France².

Les résultats de ces écoles de poste sont suffisants pour qu'on puisse commencer, au bout d'un an ou deux, à y puiser le personnel dont l'administration a tellement besoin pour le télégraphe³, ou plus



Toutes les localités dont le nom est porté sur la carte ont eu une école, au moins temporairement, entre 1884 et 1900. Les noms soulignés sont ceux des écoles fondées par Gallieni.

encore pour les fonctions d'interprète. En 1889, Archinard demande qu'on lui envoie, le plus tôt possible, un élève de l'école de Bamako dont il a entendu parler. S'il « écrit à peu près », il servira d'interprète à Kangaba, où la situation politique est compliquée et où les Français ne peuvent pas communiquer avec le chef qu'ils ont investi. L'écolier ne sera remplacé par « un interprète lettré » que s'il se montre insuffisant⁴.

1. Archinard à M. Hubler, Président du Comité de l'Alliance Française, n° 59, 2 janvier 1889. Dakar 15 G 40.

2. Même référence que la note précédente.

3. Ordre n° 8, 17 octobre 1889. Dakar 1 D 102.

4. Archinard à Capitaine Underberg, Commandant le Cercle de Bamako. Diago, 19 mai 1889. Dakar 15 G 40.

Les écoles se développaient donc, enseignant de deux cent cinquante à trois cents élèves en 1888 et donnant en somme les résultats attendus¹. Par un ordre du 10 novembre 1888, Archinard, « afin de permettre au Département de se rendre compte des crédits nécessaires pour assurer le fonctionnement normal des écoles organisées avec son autorisation », régularisait leur financement et indiquait de quelle façon devaient être engagées et soldées les différentes dépenses (solde des interprètes et employés indigènes, étoffes, locaux, rations). La subvention de 4 800 F de l'Alliance Française devait être affectée « exclusivement aux gratifications à allouer aux militaires moniteurs, aux minimes dépenses d'entretien de l'habillement et du matériel de couchage, de gratifications aux élèves, etc., et de toutes les petites dépenses imprévues »². Archinard se montrait généreux. Il affectait même aux dépenses de la construction d'une nouvelle école des otages à Kayes le produit de la vente des matières d'or et d'argent provenant de cadeaux faits par divers chefs du pays³.

4^o *La fin de cette première expérience.*

Malheureusement, Archinard développait ses projets au moment où le Département décidait de mettre un terme à l'ère des dépassements de crédits et de la fantaisie financière au Soudan. Au début de sa deuxième campagne, il dut envoyer des rapports comportant des propositions d'économies pour chacun des services. Les écoles furent parmi les premières victimes. La somme de 3 729 F provenant de cadeaux en or et en argent dut être versée au trésor⁴. Les écoles de Bafoulabé, Badumbé, Koundou, Niagassola furent supprimées dès la fin de 1889 ; celles plus importantes de Siguiri, Bamako et Bakel, le 19 février 1890. Seules subsistaient les écoles de Kayes et de Kita⁵. Celle de Kayes continuait sur un petit pied avec dix-huit élèves seulement dans des bâtiments en partie écroulés⁶. Le titre et les fonctions de directeur de l'école étaient supprimés. Les interprètes devaient prêter gratuitement leur concours à l'enseignement. Seul demeurait rétribué (50 F par mois) un surveillant indigène qui devait résider dans l'école⁷.

L'école de Kita était moins maltraitée. En mars 1889, Archinard

1. Rapport du Lieutenant-Colonel Archinard, Commandant Supérieur du Soudan Français à Gouverneur du Sénégal sur le fonctionnement des écoles pendant l'année 1890, 5 novembre 1890. Dakar J 5, pièce 74. — Extrait imprimé dans *Journal Officiel du Sénégal*, 27 novembre 1890, pp. 380-381.

2. Ordre 70, 10 novembre. Dakar 1 D 93.

3. Ordre 230, 13 janvier 1889, cité dans l'ordre 164, 29 novembre 1889 qui l'abroge. Dakar 1 D 102.

4. Ordre 164, 29 novembre 1889. Dakar 1 D 102.

5. Ordre 365, 19 février 1889. Dakar 1 D 102.

6. Même référence que la note 1, ci-dessus.

7. Ordre 357, 17 février 1889. Dakar 1 D 102.

l'avait confiée aux Pères du Saint-Esprit qui venaient de s'installer à Kita¹ et qui étaient certainement plus aptes que les militaires à assurer l'enseignement avec unité et continuité. Pour prendre la direction de l'école, et sous les seules conditions de fournir un rapport annuel et d'accepter l'inspection du Commandant de Cercle, les missionnaires devaient toucher quotidiennement quarante rations complètes n° 3 et annuellement cinquante pièces de guinée et trente de calicot, les allocations en nature et en espèces (800 F) de l'Alliance Française, une somme annuelle de 1 800 F équivalent au total des salaires des interprètes, surveillants, etc., précédemment au service de l'État, plus 600 F pour l'entretien des bâtiments², à quoi il fallait ajouter 1 700 F de matériel que le Département avait envoyé de France³ ainsi que la ration européenne et la gratuité des frais de voyage pour le personnel enseignant (trois pères et quatre frères), au total une trentaine de mille francs⁴.

Concentrés sur une seule école, les soins d'Archinard semblent n'en avoir été que plus attentifs. Partant pour la colonne de Ségou, il rédige à Dioubéba un ordre pour fixer le congé annuel de l'école à un mois et pour annoncer son intention de se faire présenter les élèves, à son passage à Kita, afin de récompenser les meilleurs d'entre eux⁵. D'une étape au-delà de Kita, nouvelle décision pour contraindre les petits Malinké à l'assiduité. Les quarante-six élèves de l'école étaient en effet soit des fils de chefs ou de notables de la région, soit des petits captifs rachetés ou donnés que les missionnaires élevaient avec l'espoir d'en faire des chrétiens⁶. Il ne semble pas que, comme le prévoyait la décision qui leur confiait l'école, les missionnaires aient reçu comme externes des enfants de Kita. Il ne s'était pas trouvé de parents, sans doute, pour en faire la demande. Quant aux petits internes venus des villages du cercle, pour empêcher leur désertion, Archinard prit la mesure draconienne suivante :

« Chaque chef de village doit confier un enfant de condition libre, pris dans la famille du chef et parmi ceux qui sont intelligents. Quand l'un des enfants

1. Arrivée annoncée par Archinard au Commandant de Cercle de Kita par lettre n° 4 du 31 octobre 1888. Dakar 15 G 40.

2. Ordre 319, 15 mars 1889 (avec des précisions numériques dans la marge de la main d'Archinard). Dakar 1 D 97.

3. Archinard à Gouverneur du Sénégal, n° 38, 10 janvier 1890. Dakar 1 D 100.

4. Archinard à Préfet Apostolique du Sénégal, n° 83, 10 décembre 1889, Paris. Soudan X 5.

5. Ordre 381 ; Dioubéba, 23 février 1890. Dakar 1 D 102. Ainsi remonte aux origines une tradition de paternalisme des officiers à l'égard des enfants des écoles. En Haute-Volta, au lendemain de la deuxième guerre mondiale, « les enfants du commandant », c'est-à-dire les jeunes écoliers, en profitaient pour commettre diverses déprédations au détriment de leurs voisins, garder et manger, en particulier, les poules et même les moutons venus errer sur la concession de l'école.

6. Même référence que note 1, p. 241.

confiés se sauvera et que les missionnaires en feront la demande au Commandant du Cercle, le père de l'enfant ou quelque parent représentant le père sera appelé au poste. S'il est reconnu qu'aucun mauvais traitement n'a occasionné la désertion, le retour de l'enfant sera exigé dans un délai qui sera fixé par le Commandant du Cercle d'après l'éloignement du village ; si l'enfant n'est pas revenu dans ces délais, une amende sera infligée au père de l'enfant. Cette amende peu élevée pour la première et la deuxième désertion pourra atteindre un bœuf pour la troisième et en cas de nouvelle récidive, le père de l'enfant ou le représentant du père sera retenu au poste un nombre de jour égal à celui pendant lequel le village n'aura pas été représenté à l'école »¹.

Les écoles de poste ne disparurent pas complètement avec leur suppression officielle le 1^{er} mars 1890. En principe, les enfants devaient être rendus à leurs parents. Mais les Commandants de Cercle pouvaient diriger sur Kayes les enfants intelligents dont les parents désiraient voir continuer les études ou les enfants qu'il y avait un intérêt politique à conserver². D'autres, petits captifs recueillis à l'école, furent dirigés sur la mission de Kita³. Enfin, Archinard prévoyait que certains enfants pourraient être gardés dans les postes auprès du Commandant de Cercle, des employés du télégraphe ou des officiers chargés des travaux comme stagiaires, petits plantons, apprentis ou même petits domestiques. Ces enfants auraient ainsi l'occasion constante de se familiariser avec le français. Tous les jours, en outre, le Commandant de Cercle ou un officier de bonne volonté les réunirait et essayerait de les instruire. Ces enfants toucheraient la ration et l'étoffe de leur habillement, mais les autres dépenses d'entretien, etc. seraient à la charge de la personne qui aurait demandé au Commandant Supérieur de se charger d'eux⁴.

L'œuvre entreprise ne fut donc pas complètement abandonnée. Le Commandant du Cercle de Bakel, en entretenant à l'intérieur du fort, avec le matériel existant, une classe de neuf élèves, démontra la possibilité d'ouvrir une école dans les postes pour les enfants des villages voisins sans qu'il en coûtât rien ni pour la construction des bâtiments, ni pour l'entretien des élèves⁵.

La somme de ces efforts autorisait Archinard à conclure dans son rapport sur la campagne 1890-1891 que les mesures prises « permettent à tous les indigènes qui veulent s'instruire ou instruire leurs enfants de le faire » et qu'elles « assurent pour l'avenir la possibilité de recruter les agents indigènes dont nous pourrions avoir besoin »⁶.

1. Ordre 396, Badingko, 9 mars 1890. Dakar 1 D 102.

2. Ordre 365, 19 février 1890. Dakar 1 D 102.

3. Commandant du Cercle de Koundou à Commandant Supérieur, n^o 1, 9 janvier 1890. Dakar 15 G 120.

4. Ordre 365, 19 février 1890. Dakar 1 D 102.

5. Même référence que la note 1, p. 241.

6. ARCHINARD, *Rapport sur la Campagne 1890-1891*, Saint-Louis, Imprimerie du Gouvernement, p. 178.

Il y eut si peu d'interruption, en fait, dans la politique suivie que les instructions provisoires concernant les attributions des Commandants de Cercle du Lieutenant-Colonel Humbert en 1891 font un devoir à chaque village

« d'envoyer à l'école du Cercle ou du poste le plus voisin des enfants choisis parmi les plus intelligents, que des sous-officiers, caporaux ou soldats français, désignés par le Commandant de Cercle et secondés par l'interprète, sont chargés d'instruire. Le nombre d'enfants à admettre est fixé par le Commandant Supérieur sur la proposition du Commandant de Cercle...

» Le Commandant de Cercle doit s'intéresser aux progrès des élèves et faire de temps à autre des apparitions à l'école pendant les heures de classe. Il encourage par de menus cadeaux d'étoffe ou autres les élèves les plus méritants »¹.

IV. REPRISE DE LA POLITIQUE SCOLAIRE

1^o *Arrivée des premiers instituteurs européens.*

L'établissement d'un impôt de capitation, à partir de 1888, en alimentant un budget local, allait permettre au Soudan de dégager de nouveaux crédits pour l'enseignement. Comme les rentrées de 1892 devaient dépasser 500 000 F, en accroissement de près de 200 000 F sur l'année précédente, Archinard, dans son projet de budget, augmenta de 12 300 F les crédits de l'école laïque des garçons de Kayes et demanda deux instituteurs français pour la colonie².

Le premier instituteur envoyé de France, Philippe, eut une carrière mouvementée. Il venait de prendre la direction de l'école de Kayes, quand le Gouverneur Grodet, à peine arrivé au Soudan, entérinant probablement une décision prise avant son arrivée, l'envoya en disgrâce à Bakel³. Là, tout fut sujet, avec les administrateurs successifs, d'une petite guerre dont le détail emplît une bonne partie du cahier de correspondance du poste. Ministère public près le tribunal spécial de Bakel, l'instituteur en profita pour faire contre le Commandant de Cercle, président du tribunal, un réquisitoire assez violent « dans lequel perçait un mauvais esprit et l'idée de provoquer un esclandre », ce qui mit un terme à ses fonctions de ministère public⁴. Il refusait de fournir au Commandant de Cercle des rapports mensuels sur le fonctionnement de son école⁵, l'accusait d'avoir, par sa négligence à répondre à l'Alliance Française, empêché l'envoi de fournitures indis-

1. *Instructions provisoires concernant les attributions des Commandants de Cercle*, par le Lieutenant-Colonel HUMBERT, titre I (du Commandant de Cercle), chapitre v (écoles), paragraphes 1 et 5. Dakar 15 G 87.

2. Commandant Supérieur à Ministre, n° 137, 20 janvier 1893. Dakar 1 D 139.

3. Ordre n° 2, 30 décembre 1893. Dakar 15 G 3.

4. Décision 119, 27 mars 1894. Dakar 15 G 4.

5. Commandant du Cercle de Bakel à Gouverneur, n° 183, 10 juin 1895. Dakar 13 G 197.

pensables¹, sans compter quantités d'insinuations mesquines, non moins mesquinement rapportées par le Commandant de Cercle², conséquences de la « soudanite » provoquée par la chaleur, l'isolement, le manque de confort. L'homme avait sans doute mauvais caractère, mais ne manquait pas de zèle, puisqu'en juin 1895, son école avait quatre-vingt-dix élèves inscrits et en recevait journallement quatre-vingts, parmi lesquels quinze savaient lire et écrire assez couramment et connaissaient les trois premières opérations, quinze autres savaient lire, tandis que le reste n'en était qu'aux rudiments³. Le maître se faisait aider par un moniteur, autre sujet de conflit. Tandis que l'instituteur demandait pour son subordonné de l'augmentation, le Commandant de Cercle le jugeait « une fripouille... en lutte contre l'autorité du chef de village, soulevant des histoires à chaque instant... »⁴. Philippe aurait voulu un jardin pour les élèves de son école. L'Administrateur considère cette demande comme « insensée », un jardin étant « parfaitement inutile pour les élèves » et l'instituteur « touchant les mêmes légumes [que lui] du jardin du poste »⁵. Il est certain que les officiers Commandants de Cercle se faisaient une haute idée de leur autorité et qu'ils attendaient de leurs subordonnés l'obéissance immédiate que garantit la discipline militaire et qu'étaient portés à leur refuser les civils. Après le rattachement du cercle de Bakel au Sénégal, à la fin de 1895, Philippe fut envoyé créer une école à Médine, qu'il quitta définitivement le 1^{er} avril 1896⁶.

Le deuxième instituteur réclamé par Archinard arriva dans le courant de 1894 et dirigea, sans difficulté majeure, semble-t-il, l'école de Kayes⁷.

2^o *Les principes du Colonel de Trentinian.*

a) *Principes généraux.*

Mais le nombre des instituteurs appartenant aux cadres de l'enseignement ne devait augmenter que lentement. Ils demeurèrent des

1. Instituteur Philippe à Gouverneur du Soudan, 29 août 1895. Dakar 13 G 198.

2. Commandant du Cercle de Bakel à instituteur, n^o 250, 11 juillet 1895. Dakar 13 G 197. — Commandant du Cercle de Bakel à Lieutenant-Gouverneur du Soudan, n^o 510, 29 octobre 1895. *Ibid.* — *Id.*, n^o 535, 8 novembre 1895. *Ibid.* Rapport politique et militaire, novembre 1895. Dakar 13 G 198.

3. Même référence que la note 5, p. 244.

4. Commandant du Cercle de Bakel à Lieutenant-Gouverneur, n^o 420, 26 septembre 1895. Dakar 13 G 197.

5. Même référence que la note précédente.

6. MORISSON, « Les écoles au Soudan Français » (extrait de la « Notice générale sur le Soudan Français », publiée par ordre du Colonel de Trentinian). *Renseignements Coloniaux* (Supplément au *Bulletin du Comité de l'Afrique Française*), n^o 4, 1897, pp. 81-91.

7. Même référence que la note précédente.

exceptions jusqu'à la fin de l'administration militaire (1900) et même jusqu'à l'organisation définitive de la colonie du Haut-Sénégal-Niger dans le cadre de l'A.O.F. (1904). C'est encore sur les ressources des postes (sous-officiers, Commis des Affaires Indigènes, interprètes, etc.) et sur les missionnaires, là où par chance il s'en trouvait, que le Colonel de Trentinian, Lieutenant-Gouverneur du Soudan de 1895 à 1899, comptait pour organiser l'enseignement dans la colonie.

« La question des écoles est une des plus importantes pour l'expansion de l'influence française au Soudan »¹. La fréquence, la précision, le souci du détail des circulaires de Trentinian sur cette question, à laquelle il consacre tout un titre (trois pages sur quatre-vingts) de ses *Instructions à l'usage des Commandants de Région et de Cercle* ne permettent pas de douter de la sincérité d'une affirmation si souvent répétée².

Trentinian a une doctrine de l'école, qu'il expose avec beaucoup de vigueur :

« Au Soudan, nous sommes en présence d'une population dont, après la conquête militaire, *la conquête intellectuelle et morale*³ est notre objectif. Il faut donc tenter de la rapprocher de nous, de la modeler successivement, de nous emparer de son esprit, de lui imposer notre marque, notre empreinte particulières. L'instrument obligatoire de transformation est naturellement le langage. Il faut apprendre notre langue aux indigènes. »

Il ne faut pas cependant prétendre l'apprendre à tous parce que « un peuple n'apprend pas naturellement la langue d'un autre et n'abandonne en tout cas jamais complètement la sienne » et surtout parce que « la faiblesse de nos moyens » ne nous le permettrait pas. Il faut donc sélectionner soigneusement les élèves pour que les efforts et les ressources ne soient pas gaspillés et que les écoles atteignent leur double but :

« S'il est juste et naturel d'attendre des écoles françaises des bénéfices immédiats, c'est-à-dire si par leur moyen nous devons pouvoir trouver les employés indispensables aux différents services de l'État, au commerce et à l'industrie, ce serait une erreur de croire que c'est là le but principal à poursuivre. En réalité, nous l'avons vu, les écoles sont créées pour répandre notre civilisation, instruire les indigènes des droits et des devoirs des individus dans la société, découvrir à quelques-uns les splendeurs de la philosophie, de la science et de l'histoire, les amener tous au respect et à l'amour de notre belle patrie française »⁴.

1. *Instructions à l'usage des Commandants de Région et de Cercle*, Ministère des Colonies, Gouvernement du Soudan Français, Paris, Imprimerie Nationale, 1897, p. 15. Cote à la Bibliothèque Nationale : 8° F 10134.

2. Outre les *Instructions...*, circulaires n° 126, 13 avril 1897, et n° 140, 19 avril 1897. Dakar 15 G 160.

3. *Une Conquête morale* est le titre de l'ouvrage dans lequel G. HARDY, premier inspecteur de l'enseignement de l'A.O.F., exposait l'état de la question à la veille de la première guerre mondiale. (Paris, 1917, 356 p.)

4. Circulaire 140, 19 avril 1897. Dakar 15 G 160.

On pourra, en d'autres temps, s'indigner d'un impérialisme tranquille que n'effleure aucun trouble de conscience¹. Sa conviction sincère lui a du moins permis d'agir avec ténacité et finalement de réaliser quelque chose...

Dès le début de son proconsulat, Trentinian demande, en septembre 1895, aux Commandants de Cercle un projet de réorganisation de leur école². Le plus souvent, il a certainement fallu repartir de zéro. Le Commandant du Cercle de Kita avoue qu'il n'a pu trouver trace de ce qui avait pu être fait à cet égard dans son cercle³. Revenant à la charge quelques mois plus tard, Trentinian précise que le manque de matériel ne doit pas constituer un obstacle à l'ouverture d'une école et qu'il faut obvier à la rareté du personnel européen en recherchant tous les moyens et en profitant de toutes les circonstances, en particulier des loisirs de l'hivernage imminent. Le sous-officier détaché comme moniteur à l'école touchera une indemnité de 20 F par mois⁴, portée à 30 l'année suivante⁵. L'obligation de fournir un rapport semestriel sur le fonctionnement de l'école, exposant de façon détaillée le système d'éducation employé, les résultats obtenus, l'aptitude des moniteurs et l'invitation pressante à envoyer des travaux d'élèves ne permettent guère aux Commandants de Cercle d'éluder les ordres du Lieutenant-Gouverneur⁶.

b) *Recherche de nouveaux procédés de recrutement.*

Le recrutement des écoles primaires des cercles, comme de celles des missions doit être l'objet de toute l'attention du Commandant de Cercle. « Quelques enfants, évidemment, pourront être choisis en raison de leur intelligence et des services rendus par leurs parents, mais le plus grand nombre appartiendra aux familles de notables et de gens influents. » Car, à sa sortie de l'école, l'élève doit être replacé « dans son milieu indigène et dans son pays d'origine, afin qu'il y devienne fatalement, de plein gré ou à son insu, un véritable propagateur de nos idées et de notre influence ». Admettre des élèves en dehors des familles dominantes n'aboutirait qu'à en faire des « déclassés », écueil à éviter⁷.

Dans la pratique, le Commandant de Cercle a beaucoup moins à opérer une sélection entre des candidats qu'à exercer une pression sur les familles pour peupler son école. Trentinian signale, en 1897, une

1. MOUMOUNI, *L'éducation en Afrique*, Paris, 1964, 399 p.

2. Circulaire B 1056, 7 septembre 1895, dont le texte est rappelé dans la circulaire n° 186 du 13 mai 1896. Dakar 15 G 159.

3. Rapport politique du Cercle de Kita, 14 décembre 1895. Dakar 15 G 135.

4. Circulaire 186, 13 mai 1896. Dakar 13 G 159.

5. *Instructions...*, 1897, *op. cit.*

6. Circulaire 266, 9 juillet 1896. Dakar 15 G 159.

7. Circulaire 140, 19 avril 1897. Dakar 15 G 160.

expérience intéressante faite par le Commandant du Cercle de Sumpi. Comme on ne lui a présenté aucun enfant comme élève volontaire, il a désigné d'office la classe entière d'un marabout du village, soit quinze élèves. Le marabout amène lui-même les enfants au poste, assiste à presque toutes les séances des classes qui ont lieu de 2 à 4 heures et apprend même volontairement le français avec eux¹. En dépit du vœu exprimé par Trentinian de voir développer un système qu'il estime capable de vaincre de façon définitive la répugnance des parents pour l'école française, les archives ne gardent le souvenir que d'une seule expérience semblable à celle de Sumpi : à San, l'école créée le 1^{er} novembre 1898 est formée par la classe d'un jeune marabout du village². Il était sans doute difficile de trouver un marabout large de vues et sincèrement dévoué à la cause française, alors qu'il fallait « surtout éviter de le heurter de front dès l'abord »³. On ne voit d'ailleurs pas très bien comment tous les élèves d'une école coranique auraient pu remplir les conditions de rang social, d'âge et d'intelligence exigées des élèves de l'école française.

En 1899, une circulaire portant règlement des écoles primaires du Soudan établit des conditions individuelles précises (et non plus seulement générales et sociales) à l'admission des élèves. Ils doivent avoir plus de huit et moins de quinze ans, produire la date approximative de leur naissance et un certificat médical constatant qu'ils ont été vaccinés ou ont eu la petite vérole (certificat exigible seulement quand il aura été possible aux médecins des postes d'examiner les enfants). L'instituteur devra s'assurer que les enfants ne sont pas atteints d'infirmité ou de maladie de nature à nuire à la santé des autres élèves⁴.

c) *Recherche pédagogique.*

Le souci d'efficacité se révèle dans la recherche de méthodes pédagogiques appropriées. En 1897, Trentinian signale avec faveur l'enseignement en langue vernaculaire entrepris par les missionnaires au moyen d'un alphabet phonétique qu'ils ont mis au point. Ils échappent ainsi à la difficulté majeure rencontrée par les écoles de cercle : des enfants qui apprennent facilement à lire et à écrire mais sont trop souvent incapables de comprendre ce qu'ils lisent et ce qu'ils écrivent. Supprimant « la longue et difficile étape qui consiste à apprendre aux indigènes naturellement réfractaires une langue autre et compliquée », ils propagent ainsi « avec le minimum d'effort leurs idées chrétiennes

1. Circulaire 81, 10 mars 1897. *Ibid.*

2. Rapport du Cercle du Minianka, s.d. (réponse à la circulaire 49 du 14 janvier 1899). Dakar J 9^o.

3. Circulaire 81, 10 mars 1897. Dakar 15 G 160.

4. Circulaire 92, 28 janvier 1899. Dakar 15 G 15.

au milieu des populations ». Si l'on pouvait mettre entre les mains des enfants des livres en bambara transcrit phonétiquement, comprenant immédiatement ce qu'ils lisent, ils seraient « dès cet instant soumis à l'influence propagatrice du livre. Il pourrait par suite suffire dans un village d'un indigène connaissant notre alphabet pour que le plus grand nombre d'habitants soit en mesure en peu de temps de lire des livres de cette nature ». Tout en se défendant de vouloir substituer, dans les écoles laïques, cette méthode à l'enseignement en français, Trentinian invite les Commandants de Cercle à s'intéresser à l'expérience des Pères Blancs¹.

La circulaire ne semble pas avoir rencontré d'écho. De toute façon, le personnel des postes, à la différence des missionnaires, ne connaissait pas les langues d'endroits où il ne faisait que passer. La question de l'enseignement en langue vernaculaire qui a donné lieu dans d'autres colonies à des controverses passionnées n'a jamais été sérieusement envisagée en Afrique Occidentale².

Des méthodes plus satisfaisantes d'enseignement du français se découvraient d'ailleurs peu à peu. Le règlement de 1899 qui porte en l'un de ses articles : « Le français sera la seule langue en usage dans l'école ; le langage ' petit nègre ' est interdit »³ est accompagné d'un programme des écoles de cercle qui est un « résumé très succinct du bulletin 114 du *Musée Pédagogique* », mais qui doit suffire à montrer à des maîtres improvisés « l'esprit et la méthode à employer avec les enfants qui commencent l'étude de notre langue ».

Cinq matières seulement au programme : langue française, lecture et écriture, calcul et système métrique, leçons de choses et dessin.

En langue française, il faut apprendre aux enfants des mots, les noms concrets des objets qu'ils voient, touchent ; adjoindre à cette nomenclature l'étude du verbe « avoir », troisième personne du singulier, sous les trois formes : Ahmadou a, n'a pas, a-t-il une chéchia, etc. Il faut obtenir une prononciation très nette et éviter soigneusement les termes grammaticaux (adieu les leçons du *Larive et Fleury* dont quelques exemplaires avaient fini par échouer dans les lieux les plus reculés du Soudan...).

La lecture et l'écriture doivent s'apprendre simultanément, en apprenant les lettres par petits groupes.

En calcul, il faut passer de la méthode expérimentale (avec des allumettes) à la méthode mentale, puis à la méthode écrite ; ensuite, poser de petits problèmes adaptés à la vie indigène.

1. Circulaire n° 140, 19 avril 1897. Dakar 15 G 160.

2. Cf. Exposition Coloniale Internationale de 1931, *L'adaptation de l'enseignement aux colonies. Rapports et comptes rendus du Congrès international de l'enseignement dans les colonies et les pays d'outre-mer*, Paris, 1932, 312 p.

3. Circulaire 92, 28 janvier 1899, article 13. Dakar 15 G 15.

Enfin, la leçon de choses pour être profitable doit se faire en dehors de l'école. Les élèves seront conduits dans les jardins d'essai.

« On cherchera aussi à éveiller en eux l'idée du commerce en les conduisant dans les magasins de nos produits d'exportation. Il est très avantageux de leur donner une idée générale de nos industries, de nos besoins, de leurs besoins. On s'étendra spécialement sur les produits de la région utilisés ou utilisables pour notre industrie. »

En dessin, enfin (un quart d'heure deux fois par semaine à la place de la récréation), on tracera des lignes droites, des perpendiculaires, des carrés, etc.¹.

Enseignement concret, méthodes actives, tout cela qui peut sembler ressortir au simple bon sens est en réalité le fruit d'une longue recherche pédagogique, et neuf, à coup sûr, pour les sous-officiers d'Infanterie de Marine mués en instituteurs. Il faudra toute la persévérance des inspecteurs de l'enseignement pour l'imposer, bien plus tard, aux instituteurs de carrière.

L'effort dans l'adaptation des méthodes s'est encore traduit par la publication en 1899 d'un *Livre de lecture et d'instruction à l'usage des élèves des écoles du Soudan français*, composé par le directeur de l'École des Fils de Chefs de Kayes, Louis Blanc².

Le but de ce petit livre de 142 pages illustré de 92 « gravures instructives » est clair : « Nous n'avons pas à instruire des jeunes noirs. Nous avons surtout à créer des Français »³. Aussi n'est-il pas étonnant de voir la première leçon consacrée au drapeau, et la première phrase affirmer :

« Ma nouvelle patrie, aujourd'hui, c'est la France. Je suis Français... Quand je serai grand, je placerai tous les dimanches un drapeau tricolore sur le haut de ma case et je dirai à mes sujets : ' Voyez ce beau drapeau... '. »

Toutefois, si la première partie du livre, intitulée « Éducation », prône la grandeur de la France, la reconnaissance qui lui est due, ainsi que le service militaire et le paiement de l'impôt, les parties suivantes, respectivement : « Les connaissances usuelles », « Morale » et « Agriculture, commerce, animaux, industrie » montrent un grand souci de « ne faire parler que des personnages soudanais »⁴. Ce manuel était certainement mieux adapté à l'expérience et aux connaissances de ses jeunes utilisateurs que les manuels français en usage à la même époque dans les écoles du Sénégal.

1. Circulaire 93, 30 janvier 1899. Dakar J 9⁴.

2. Louis BLANC, *Livre de lecture et d'instruction à l'usage des élèves des écoles du Soudan Français*, Paris, 1899, 142 p.

3. Préface par l'auteur, p. 5.

4. *Ibid.*, même page.

En même temps qu'un enseignement général surtout destiné aux fils des notables, Trentinian organisa un enseignement professionnel pour lequel il prévoyait un recrutement de type différent.

« Des nécessités d'aptitude, des préjugés de caste respectables, la situation même d'ouvrier salarié que doit occuper l'élève à sa sortie nous mettent dans l'obligation de recevoir des élèves volontaires de toute origine ou de ne choisir que des enfants que leur situation sociale n'éloigne pas des professions manuelles »¹.

Les écoles professionnelles étaient celle de Kayes, créée par l'arrêté 319 du 4 août 1896 et celle de Koulikoro, créée par un arrêté du 10 janvier 1897. Les enfants, âgés de quinze à vingt ans, étaient externes et recevaient une indemnité de 25 centimes par jour. Un sous-officier européen et un moniteur indigène leur donnaient des leçons de français, de calcul et de dessin, tandis que l'instruction professionnelle devait avoir lieu, à Kayes, dans les ateliers de la Direction de l'Artillerie et du Génie, à Koulikoro, dans les ateliers de réparation de la flottille du Niger². Un enseignement professionnel était également donné par les Pères du Saint-Esprit dans leurs fermes-écoles de Kita et de Dinguirra (à 43 km de Kita).

3° *Les résultats obtenus au temps de Trentinian.*

a) *Écoles dirigées par un instituteur européen.*

L'intention de Trentinian d'organiser au Soudan un enseignement adapté aux besoins de la colonie, tels qu'il les concevait, est donc nette. Reste à examiner dans quelle mesure les intentions sont passées dans les faits, quels résultats ont été obtenus.

L'École des Fils de Chefs de Kayes est la seule à avoir fonctionné sans interruption depuis l'époque de Gallieni, recrutant ses élèves dans tout le Soudan. Par exemple, en octobre 1895, le Commandant du Cercle de Kita annonce l'envoi des fils de trois chefs de village et l'intention de ramener deux ou trois enfants remplissant les conditions voulues (d'intelligence et de rang social) d'une tournée dans le nord de son cercle³. L'école de Sikasso, ouverte le 12 décembre 1898, envoie six enfants à Kayes, le 29 mars 1899 : quatre fils de Tiéba et deux fils de Babemba, les deux derniers *fama* de l'héroïque cité⁴. Quelques rapports semestriels sur le fonctionnement des écoles signalent inci-

1. Circulaire 140, 19 avril 1897. Dakar 15 G 160.

2. MORISSON, art. cit., voir ci-dessus, note 6, p. 245.

3. Commandant du Cercle de Kita à Lieutenant-Gouverneur, n° 34, 14 octobre 1895. Dakar 15 G 134.

4. Rapport sur le fonctionnement de l'école de Sikasso pendant le 1^{er} semestre 1899. Dakar J 9^e.

demment l'envoi à Kayes d'enfants « susceptibles d'y suivre les cours avec fruit »¹.

En 1900, l'École des Fils de Chefs a soixante-dix-sept élèves internes encadrés par deux instituteurs européens pourvus du brevet supérieur, deux moniteurs indigènes, dont l'un est chargé du cours d'arabe, et trois surveillants. Les trente élèves de la première classe, partagée en deux divisions, parlent, lisent et écrivent le français ; ceux de la première division pourraient subir le certificat d'études primaires. Les quarante-sept élèves de la deuxième classe sont des nouveaux confiés au moniteur², mais ils promettent et pourraient déjà servir d'interprètes dans leur village³.

Kayes a également une école primaire. En 1900, soixante-cinq élèves suivent les cours du matin et constituent l'école primaire proprement dite, tandis que soixante-dix élèves de l'école manuelle d'apprentissage, qui travaillent le matin aux ateliers, suivent les cours du soir. Les résultats y sont fort médiocres. Des trois moniteurs prévus, aucun n'est à son poste en 1900⁴. L'instituteur européen qui devait diriger cette école, malade dès le début de l'année a dû être rapatrié. Son remplaçant, nouveau à la colonie, « privé d'un moniteur indigène, n'a pu, faute de connaissance de la langue du pays, entrer qu'imparfaitement en relation avec les élèves »⁵. Il a d'ailleurs été renvoyé en France et on a demandé qu'il ne revienne jamais au Soudan⁶.

L'école primaire ouverte à Médine par Arrêté du 20 novembre 1895, surtout, semble-t-il, pour recevoir l'instituteur européen que le transfert du cercle de Bakel au Sénégal rendait disponible, a connu des hauts et des bas, par suite du mauvais choix des maîtres. En 1900, un bon instituteur l'a rapidement relevée de treize à cinquante-sept élèves⁷.

En dehors de Kayes et de Médine, en 1900, seule l'école de Bamako a un instituteur européen, qui doit d'ailleurs en être rappelé pour prendre la direction de l'école primaire de Kayes⁸.

1. Par exemple cinq élèves de Kissidougou (rapport du 1^{er} semestre 1899. Dakar J 9^b). Deux élèves de Bobo-Dioulasso (rapport du 1^{er} semestre 1899. Dakar J 9^b).

2. Rapport sur les écoles des territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger par l'Administrateur-Adjoint Adam, chef du 1^{er} bureau, 13 mars 1900. Dakar J 9^a.

3. Rapport du délégué du Gouverneur Général dans les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger (William Ponty), Kayes, n^o 187, 19 août 1900. *Ibid.*

4. Même référence que la note 2, p. 252.

5. Même référence que la note 3, p. 252.

6. Même référence que la note 2, p. 252.

7. *Ibid.*

8. Même référence que la note 3, p. 252.

b) *Écoles de cercle.*

En 1900, pratiquement tous les cercles ont une école qui a été ouverte, conformément aux ordres de Trentinian, soit dans le courant de 1896 pour les anciens cercles, soit peu de temps après leur organisation pour les nouveaux : Sikasso prise d'assaut le 1^{er} mai 1898 a une école dès le 12 décembre de la même année. L'administration supérieure, en effet, tient la main à l'exécution de ses volontés. Seul le Commandant du Cercle du Lobi ose envoyer des rapports semestriels avouant que son cercle n'a pas d'école et qu'il ne pourra en avoir de longtemps¹. Des remarques désagréables du Commandant de région annotent les rapports négatifs : « C'est de la grinche et non pas un rapport », est-il noté sur un envoi du Commandant de Cercle de Koury qui explique que deux tentatives d'école ont successivement échoué parce que son poste est à plus de 10 km d'un village et qu'il n'a pas été autorisé à délivrer la ration aux élèves². Si le président de Dinguiraye n'a pas d'école parce qu'il est le seul Européen du poste et que son interprète est tout à fait incapable, ne sachant que quelques mots de français et ne pouvant se faire comprendre des Toucouleurs, il saura que son Commandant de Région a « comme vieux capitaine fait la classe gratis et sans y être sollicité à des Tonkinois »³. Plus conciliant sans doute, le Commandant de Cercle de Sikasso qui a licencié, en mai 1899, son école, où une épidémie de maux d'yeux avait atteint tous les élèves, la rouvre l'avant-veille de l'expédition de son rapport en promettant que « tout porte à croire que les enfants rattraperont le temps perdu »⁴. En 1900 cependant, outre l'école de Koury, celles de Ras-el-Ma, Bandiagara, Bougouni et Goumbou ont cessé de fonctionner, faute de personnel, dans le courant de 1899. Bafoulabé, Kita, Bamako, Nioro, Sokolo, Djenné, Sumpi, San, Satadougou, Sikasso, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou, avec un nombre d'élèves allant de huit (Satadougou) à quarante-cinq (Kita) ont totalisé en 1899 environ deux cent cinquante élèves. Il faudrait y ajouter la centaine d'élèves des territoires passés à la fin de l'année à la Guinée (cercles de Siguiri, Kankan, Kouroussa, Beyla, Kérouané, Kissidougou, Dinguiraye) ou à la Côte d'Ivoire (Odienné, Séguéla, Touba)⁵.

Faire fonctionner ces écoles est pourtant une gageure : il faut

1. Rapport sur le fonctionnement de l'école de Diébougou, 1^{er} semestre 1899. Dakar J 9⁶.

2. Rapport de Koury, 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

3. Rapport de Dinguiraye, 1^{er} semestre 1899. Dakar J 9⁵.

4. Rapport de Sikasso, 1^{er} trimestre 1899, 3 juillet 1899. Dakar J 9⁵.

5. Rapport de l'Administrateur-Adjoint Adam, 13 mars 1900 et rapport du délégué du Gouverneur Général dans les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger, n^o 187, 19 août 1900. Dakar J 9⁴.

trouver les élèves, « fils de chefs ou présentés comme tels »¹ et les garder alors qu'ils sont prêts à profiter de toute mutation dans le personnel du poste pour repartir chez eux². Les fournitures scolaires manquent complètement. Si l'ingéniosité permet d'y suppléer dans beaucoup de cas, à Goundam, où il n'y a pas de bois, il est impossible de fabriquer même un simple tableau noir³.

Mais ce qui nuit certainement le plus au fonctionnement de l'école, c'est le manque de continuité dans l'effort de celui qui en est chargé. Le zèle du sous-officier directeur de l'école est généralement entretenu par une indemnité de 30 F par mois, tandis que l'interprète qui lui permet de communiquer avec ses élèves en touche 10. Mais il n'en est même pas toujours ainsi : à Goundam, en 1899, le sergent ne voit son travail rémunéré que « par la satisfaction qu'il en éprouve »⁴. La durée des classes faites ainsi à temps perdu varie de une heure par jour (Sumpi, Sikasso) à quatre heures (deux classes de deux heures à Beyla et à Bobo-Dioulasso). Le sous-officier chargé de l'école est fréquemment muté et la rapide succession des instituteurs, coupée d'inter interruptions, est d'autant plus néfaste que les méthodes sont loin d'être fixées et unifiées.

Si le Commandant de Cercle de Sumpi est assez attentif aux circulaires qu'il reçoit pour affirmer dès son rapport du 1^{er} semestre 1899 que « la méthode Néel est abandonnée pour des exercices de conversation »⁵, il est bien évident, à parcourir les rapports semestriels, que, dans la plupart des cas, on n'imaginait pas autre chose que de faire apprendre aux enfants des mots et des phrases préalablement traduits par l'interprète. Dure besogne à Ouagadougou où il faut user de deux interprètes, « la langue mossi étant une langue tout à fait spéciale »⁶. Au mieux les enfants apprenaient des mots et des phrases qu'ils venaient réciter devant les officiers⁷. A Bandiagara, le Commandant de Cercle donnait 50 centimes à l'enfant qui récitait sa leçon sans faute⁸. Au pis, il semble bien qu'on tenait aux enfants des discours que l'interprète était supposé leur traduire, comme à Goundam « où la faiblesse de l'interprète a obligé à réduire le programme de l'instruction à la connaissance de l'alphabet, suivi de la lecture simple, la connaissance des mots les plus courants, quelques notions de calcul très simples »⁹.

Il n'est pas étonnant que des efforts aussi incohérents aient abouti

1. Rapport de Bandiagara, 28 février 1899. Dakar J 9⁴.

2. Rapport de Goundam, 2^e semestre 1898. *Ibid.*

3. Rapport de Goundam, 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

4. Rapport de Goundam, 2^e semestre 1898. *Ibid.*

5. Rapport de Sumpi, 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

6. Rapport de Ouagadougou, 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

7. A Sikasso. Rapport du 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

8. Rapport de Bandiagara, 28 février 1899. *Ibid.*

9. Rapport de Goundam, 30 avril 1899. *Ibid.*

à des résultats médiocres ou nuls. A Kankan, où l'école, qui fonctionne depuis le 14 avril 1896, a été fréquentée en 1898 par vingt élèves sur quarante inscrits, « c'est à peine si on trouve [en 1899] quelques anciens élèves comprenant quelques mots de français »¹. L'ignorance des élèves n'empêche pas les instituteurs de se livrer aux joies du classement et des divisions. A Siguiri, en 1899, la première classe comprend six élèves sachant déjà quelques mots de français, la deuxième classe cinq élèves un peu moins avancés, mais sachant compter couramment jusqu'à 1 000².

Il semble que ce n'est que dans quelques cercles où, aux buts lointains du gouverneur, on a substitué des ambitions plus proches et plus précises, que quelques résultats aient été obtenus. A Ras-el-Ma, où il n'y a pas de population sédentaire et où les nomades se gardent de rapprocher leurs campements à moins de 10 à 12 km du poste, le sergent-fourrier enseigne non pas des enfants, mais les candidats sous-officiers et les employés du poste ; un sous-officier est signalé comme ayant accompli des progrès remarquables et un employé du service local comme ayant suffisamment appris le français pour remplacer l'interprète³. A Goundam, où les employés du poste, miliciens, etc., suivent les mêmes cours que les enfants, d'ailleurs peu nombreux, un Commandant de Cercle affirme n'attendre rien d'autre de son école que de « se faire comprendre facilement et sans interprète des indigènes qui sont à notre service »⁴. A Bobo-Dioulasso, où cependant les dix-sept élèves sont « pour la plupart fils des chefs de canton ou des villages environnants », en juillet 1899, grâce à la patience déployée depuis quatre mois, « quelques-uns pourraient être dès maintenant employés comme domestiques d'Européens et leur connaissance en langue française serait suffisante pour faire un bon service ». Étrange affirmation qu'une annotation réfute : « Ce n'est pas le but cherché ! »⁵.

En 1900, après quatre années de fonctionnement, on pouvait donc dresser, pour les écoles de cercle dirigées par des sous-officiers ou d'autres moniteurs de hasard, un constat d'échec. Trop de Commandants de Cercle « avaient négligé la question de l'enseignement ou l'avait résolue de façon trop originale »⁶. Certaines écoles d'ailleurs « n'avaient été ouvertes que pour augmenter le nombre et on s'attendait à ce qu'elles ne marcheraient pas »⁷.

1. Rapport de Kankan, 28 mars 1899. Dakar J 9^s.

2. Rapport de Siguiri, 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

3. Rapports de Ras-el-Ma des 31 mars et 30 juin 1899. Dakar J 9^s.

4. Rapport de Goundam, 2^e semestre 1898. *Ibid.*

5. Rapport de Bobo-Dioulasso, 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

6. Rapport du délégué du Gouverneur Général dans les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger (W. Ponty), n^o 187, 19 août 1900. Dakar J 9^s.

7. Rapport sur les écoles du Soudan par l'Administrateur-Adjoint Adam, 13 mars 1900. *Ibid.*

c) *Écoles professionnelles.*

Les écoles professionnelles de Kayes et de Koulikoro avaient rencontré des difficultés encore plus grandes. Les élèves devaient connaître un peu de français pour suivre les cours en atelier. Quel adolescent se serait soucié d'utiliser cette connaissance si rare pour apprendre un métier réservé au Soudan à des castes méprisées ? Aussi les gouverneurs ont-ils songé à recruter les élèves parmi de petits captifs libérés. Le jour même de la création de l'école professionnelle de Kayes, Trentinian faisait demander au Supérieur de la mission de Kita le nombre d'enfants, choisis parmi les plus doués de son école, qu'il pourrait y envoyer chaque année. La plupart des élèves des missionnaires, à cette époque, étaient en effet de petits esclaves rachetés ou confisqués à des caravanes et confiés par l'administration. Le Supérieur, dont l'école était subventionnée par la colonie, ne pouvait se récuser. Il était d'ailleurs prié d'envoyer immédiatement quatre ou cinq enfants¹. En fait, les missionnaires se montrèrent satisfaits d'une combinaison qui les dispensait de créer eux-mêmes des ateliers. Ils envoyèrent une douzaine de leurs jeunes gens qui purent se perfectionner dans leur métier tout en restant sous leur tutelle, car les apprentis vivaient au presbytère de Kayes et ils étaient conduits au travail et ramenés par un des Pères². En 1900, les missionnaires de Kayes continuaient à assurer l'entretien de quelques élèves venus de Dinguira pour suivre des cours pratiques à la Direction de l'Artillerie³.

Pour élargir les bases du recrutement, le Lieutenant-Gouverneur par intérim Lamary annonça l'intention, en 1897, de diriger sur certaines écoles de son choix, en vue de les faire entrer plus tard dans les écoles professionnelles, des enfants des villages de liberté, abandonnés, sans famille et montrant de l'intelligence et de réelles facultés d'assimilation⁴. On ne devait pas trouver beaucoup d'enfants présentant ces dernières qualités dans les agglomérations misérables où l'administration maintenait à son service les captifs qu'elle avait libérés. Le Commandant du Cercle de Kayes proposa cependant vingt noms, neuf garçons et onze filles sur les deux cent dix-huit enfants de son gros village de liberté⁵. Jusqu'à leur suppression, les villages de liberté durent

1. Lieutenant-Gouverneur à Commandant du Cercle de Kita, C 694, 4 août 1896. Dakar 15 G 142.

2. Rapport de M^{sr} Barthet sur les progrès de la foi en Sénégambie au Président du Conseil Central de la Propagation de la Foi. *Annales Apostoliques*, n° 45, janvier 1897, pp. 16-23.

3. Rapport du délégué du Gouverneur Général dans les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger, n° 187, 19 août 1900. Dakar J 9⁴.

4. Circulaire 311, 9 juillet 1897. Dakar 15 G 160.

5. Commandant du Cercle de Kayes à Lieutenant-Gouverneur, n° 623, 7 novembre 1897. Archives de la République du Mali. Bamako E 1/27/51.

sans doute fournir un faible contingent aux écoles professionnelles. Dans la situation numérique du village de liberté de Koutiala, en 1907, une sortie a pour motif : « dirigé sur l'école professionnelle de Kayes »¹. C'est le seul exemple apparemment conservé dans les archives.

Les écoles professionnelles sur les résultats desquelles, dès 1900, on ne trouvait aucune trace dans les archives furent réorganisées par Arrêté du 21 février 1899 sous le nom d'écoles manuelles d'apprentissage. Kayes devait recevoir cent élèves, Koulikoro et Bamako, vingt-cinq. En septembre 1899, Kayes n'avait que sept élèves et, si leur nombre s'éleva à quatre-vingt-cinq à la fin du mois d'octobre, ce fut en recrutant au hasard, à l'école primaire et au-dehors, des petits garçons de dix à quinze ans et même de sept à vingt, connaissant le français de façon fort insuffisante. On manquait de locaux et d'outils, et peut-être plus encore d'organiseurs ayant foi dans l'entreprise. On a d'ailleurs eu « la faiblesse de choisir comme élèves des petits Noirs de sept ans, afin de faire bénéficier leur famille de l'indemnité journalière de 25 centimes et d'autres encore dont le travail consiste à servir de manœuvre au jardin et dans les diverses salles de tireurs de pankow ». Comme on relevait les mêmes défauts à Koulikoro et à Bamako, l'administration supérieure en était venue, en 1900, à se demander s'il ne vaudrait pas mieux supprimer les écoles d'apprentissage et en confier les élèves aux Pères de Dinguira².

d) *Écoles des missionnaires.*

Là où était installée une mission, l'administration militaire a toujours préféré la subventionner et lui confier l'école. Les Pères présentaient sur les sous-officiers d'incontestables avantages de compétence, de continuité et de régularité. L'administration approuvait en outre leur constant souci de donner à leurs élèves une formation pratique en même temps qu'ils leur apprenaient le français, la lecture et l'écriture. On a vu qu'à peine installés à Kita, les Pères du Saint-Esprit s'en virent confier l'école, en mars 1889, moyennant une très forte subvention³. Cette subvention fut quelque peu réduite par la suite, les missionnaires étant victimes en partie de l'imprudence avec laquelle ils s'étaient hâtés de célébrer leurs premiers succès : « Ici, tout semble pousser à merveille... Pendant tout l'hivernage et jusqu'à présent, nous avons eu des légumes à ne savoir qu'en faire »⁴, mais victimes

1. Situation numérique du village de liberté de Koutiala, 3^e trimestre 1907. Bamako E 1/27/51.

2. Note marginale sur le rapport de l'Administrateur-Adjoint-Adam, 13 mars 1900, qui est la source de tout ce paragraphe (Dakar J 9⁴). Sur Dinguira, voir ci-dessous, p. 258.

3. Voir ci-dessus, pp. 241-242.

4. Supérieur de la mission catholique à Commandant du Cercle de Kita, 10 octobre 1889. Paris. Soudan X 5.

surtout de la volonté d'économie du Ministère qui amenait Archinard à proposer dès la fin de 1889 une réduction de dépense de 5 000 F en ramenant de quarante à vingt, après la récolte, le nombre de rations allouées pour les élèves¹.

De façon générale, pendant toute cette période, instructions et rapports reconnaissent l'utilité des missionnaires. Rien de plus net à cet égard que les instructions provisoires concernant les attributions des Commandants de Cercle de 1891 :

« Les missionnaires français doivent être encouragés à persévérer dans la tâche qu'ils ont entreprise à Kita et à l'étendre à d'autres postes.

» Ces religieux apprennent aux jeunes indigènes la langue française et des métiers manuels qui font absolument défaut dans le pays et manquent à son exploitation.

» Ils nous rendent de ce fait de précieux services et nous ne saurions nous montrer trop reconnaissants vis-à-vis d'eux du concours désintéressé qu'ils nous prêtent...

» [Les Commandants de poste] les aident dans leur tâche d'éducateurs et d'instructeurs des indigènes par tous les moyens dont ils peuvent disposer... »².

En ce domaine, comme en d'autres, l'administration de Grodet marque une interruption. « Les Pères du Saint-Esprit constituent une lourde charge [pour le budget] et ils ne rendent pas de services appréciables »³. Aussi leur subvention est-elle réduite de 15 000 à 10 000 F⁴.

Les rapports des Commandants du Cercle de Kita continuent cependant d'être favorables. Les missionnaires négligent peut-être un peu « l'enseignement primaire... au profit de la culture des jardins »⁵, mais presque tous les élèves parlent français⁶, et tous les rapports approuvent « l'école pratique de culture ». En 1893, une deuxième institution avait été créée à Dinguira. Les missionnaires s'étaient d'abord installés à Kayes, mais le milieu urbain, en multipliant les contacts avec les militaires, les commerçants et surtout les musulmans leur sembla peu favorable à l'éducation chrétienne de jeunes néophytes, et les Pères se transportèrent avec les enfants à Dinguira, sur une concession de 40 ha, en milieu fétichiste, à 43 km de Kita, sur la ligne de chemin de fer Kita-Bafoulabé. Les élèves de la « ferme-école » de Dinguira étaient tous internes. C'étaient des « orphelins », c'est-à-dire d'anciens petits captifs⁷.

1. Archinard à Gouverneur du Sénégal, n° 20, 11 décembre 1889. *Ibid.*

2. *Instructions, op. cit.*, titre VII, chapitre III, paragraphes 14 et 16. Dakar 15 G 87.

3. Grodet à Ministre, n° 752, 30 août 1894. Paris. Soudan X 5.

4. M^{sr} Barthet, Préfet Apostolique du Sénégal et Vicaire Apostolique de la Sénégambie, à Ministre des Colonies, Dakar, 12 juillet 1894. *Ibid.*

5. Rapport politique du Cercle de Kita, décembre 1895. Dakar 15 G 135.

6. Rapport sur les écoles, Kita, février 1899. Dakar 15 G 135.

7. Rapport de M^{sr} Barthet, Dakar, 6 octobre 1893. *Annales Apostoliques*, n° 33, janvier 1894, pp. 1-5.

Le Commandant du Cercle de Kita, en 1895, regrettait seulement que les maîtres ne fussent pas assez nombreux ni « aptes à faire l'apprentissage dans les principaux travaux, c'est-à-dire menuiserie, charpentage, forge, ajustage »¹, mais cette lacune devait être comblée par la création de l'école laïque d'apprentissage de Kayes.

Quelles que fussent les qualités de l'enseignement des missionnaires, il n'était cependant pas sans inconvénient de leur confier les écoles officielles. Leur système de recrutement présentait un caractère hétérogène irréductible. L'école de Kita, au temps d'Archinard, était composée d'une part de fils de chefs et de notables des environs, d'autre part d'esclaves rachetés par la mission. Tous les rapports missionnaires de l'époque² insistaient sur l'égalité de traitement dont jouissaient les enfants :

« Tous sont soumis au même règlement, car l'insuffisance du personnel ne nous a pas permis de faire deux sections dont une serait particulièrement occupée à la culture. Les enfants ont chaque jour quatre heures de classe et quatre heures de travail manuel »³.

Ce traitement égalitaire satisfaisait peut-être les sentiments des lecteurs français des bulletins missionnaires, mais il n'était certainement pas adapté aux préjugés de la société soudanaise. Aussi, n'y a-t-il pas lieu de s'étonner qu'il ait fallu user de contrainte pour obliger les enfants libres à rester chez les missionnaires.

Mais la grande difficulté provenait de ce que le but réel des missionnaires était non d'éducation, mais d'évangélisation. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils s'attachaient de préférence à l'éducation de petits esclaves rachetés, beaucoup plus malléables que des enfants libres continuant à dépendre de leur famille. Jusqu'à ce que la grande querelle de la laïcité se fût introduite au Soudan, dans les premières années du xx^e siècle, l'administration, qui s'interrogeait sur la possibilité de se concilier l'islam, a hésité sur la conduite à tenir à l'égard du prosélytisme chrétien.

Le P. Marcot, en 1891, publie que « les quarante enfants qui fréquentaient l'école de Kita [précédemment dirigée par un sous-officier et désormais confiée aux missionnaires] ne montraient pas moins d'ardeur pour apprendre le catéchisme que la grammaire », et il se réjouit d'avoir eu, le 2 avril 1890, « le bonheur de baptiser vingt-six adultes, dont vingt-quatre enfants de l'école »⁴.

1. Même référence que la note 5, p. 258.

2. Rapport de M^{sr} Barthet à Président de l'Œuvre de la Propagation de la Foi. *Annales Apostoliques*, n^o 21, janvier 1891, pp. 9-14. — Lettre du P. Marcot à M^{sr} Barthet. *Ibid.*, n^o 24, octobre 1891, pp. 127-138.

3. « Nouvelles de la Communauté de N.-D.-du-Rosaire à Kita ». *Bulletin de la Congrégation du Saint-Esprit*, t. 3, 1891-1893, pp. 299-307.

4. Lettre du P. Marcot à M^{sr} Barthet, 18 août 1891. *Annales Apostoliques*, n^o 24, octobre 1891, pp. 127-138.

Trentinian ne se serait pas scandalisé de ce prosélytisme actif :

« Le développement des écoles de missionnaires ne saurait être trop encouragé. S'il est indispensable de prendre le contact avec le monde musulman et de le faire évoluer vers notre civilisation, il est autrement simple et rapide de rapprocher de nous un grand nombre d'indigènes par l'introduction de la religion catholique chez les fétichistes. En favorisant l'expansion du christianisme, nous élèverons en tout cas une barrière infranchissable à la propagande de l'islamisme »¹.

Grodet reprochait moins aux missionnaires de tenter de répandre leur religion que de ne pas y réussir.

Tout en souhaitant de façon générale l'expansion du christianisme, l'administration ne pouvait cependant encourager les pressions exercées par les missionnaires sur leurs élèves, quand il s'agissait de fils de notables qu'elle leur avait confiés. L'usage de la contrainte ou la rupture des enfants avec leur famille seraient allés exactement à l'encontre des buts politiques que l'administration voulait atteindre par l'école. Une telle subtilité n'entraînait pas dans l'esprit du Supérieur de la mission de Kita en 1896. Il se querella avec deux Commandants de Cercle successifs, dont le premier au moins, qui invitait ses subordonnés à l'accompagner à la messe solennelle², ne peut être accusé d'anticléricalisme. Dans les deux cas, le Supérieur refusait, en dépit de la permission du Commandant de Cercle, de laisser sortir un enfant pour lui permettre de participer à des fêtes de circoncision. Les deux fois, l'Administrateur scandalisé d'« une pareille dérogation au principe le plus élémentaire de la déférence due aux prescriptions du Commandant de Cercle »³, dut faire prendre les enfants par le commissaire de police⁴.

L'administration a marqué les mêmes faveurs aux écoles des Pères Blancs, arrivés au Soudan au début de 1895, qu'à celles des Pères du Saint-Esprit. Il y eut bien quelques restrictions. « Je ne vois pas quels services les Pères Blancs rendraient au gouvernement de cette colonie »⁵, dit Grodet, qui leur accorde cependant une subvention de 10 000 F pour fonder leur premier établissement à Tombouctou⁶. Audéoud, qui assure l'intérim de Trentinian à la fin de 1897, refuse

1. Circulaire B 1050, 7 septembre 1895, citée par MORISSON, *op. cit.* (voir ci-dessus, note 6, p. 245).

2. Commandant du Cercle de Kita à Supérieur de la mission, n° 12, s.d. Dakar 15 G 134.

3. Commandant du Cercle de Kita à Commandant de la Région, n° 80, 19 avril 1896. Dakar 15 G 134.

4. Premier incident : Commandant du Cercle de Kita à Supérieur de la mission catholique, nos 13 et 14, 6 février 1896. Dakar 15 G 134. Rapport politique du Cercle de Kita, février 1896. 15 G 135. — Deuxième incident : Commandant du Cercle à Supérieur de la mission, nos 78, 79 et 81, 19 avril 1896. Commandant du Cercle à Commandant de Région, nos 80 et 82, 19 avril 1896. 15 G 134.

5. Grodet à Ministre des Colonies, n° 752, 30 août 1894. Paris. Soudan X 5.

6. *Id.* télégramme 131, 13 novembre 1894. *Ibid.*

de délivrer des rations gratuites à partir du 1^{er} janvier 1898 aux nouveaux religieux ou religieuses « dont le nombre sans cesse croissant n'est plus en rapport avec les sacrifices que peut consentir le budget local »¹.

En tout cas, là où les Pères Blancs ont une école, c'est-à-dire à Tombouctou et à Ségou, l'administration militaire n'ouvre pas d'école de cercle concurrente et elle essaie d'envoyer des élèves chez les missionnaires, sans succès d'ailleurs dans ces pays fortement islamisés. Ouverte dès 1895 avec une quinzaine d'élèves², l'école de Tombouctou s'est bientôt vidée, réduite un moment à quatre élèves³. En 1898, au bout de quatre palabres, l'administrateur a obtenu les noms de quelques enfants de familles considérées, mais il n'a pu décider aucun *alfa*, ni aucun des parents à assister en personne aux leçons pour se convaincre que l'enseignement n'effleurait même pas la question religieuse⁴. Jugeant impolitique d'insister davantage, il s'est borné à organiser sous la direction d'un sergent un cours de langue parlée, obligatoire pour les vingt-cinq employés du poste, avec ce résultat que quelques-uns en sont arrivés à parler suffisamment le français pour les besoins de leur service⁵.

C'est cette école de cercle que l'administration allait, en septembre 1899, essayer à nouveau de confier aux Pères Blancs, en leur offrant seulement les fournitures scolaires, et, en cas de succès, une indemnité mensuelle de 20 F (correspondant à l'indemnité du sous-officier faisant fonction d'instituteur à l'école de cercle)⁶.

L'affaire fit long feu, et ce n'est qu'en 1900 que le P. Dupuis, grâce à une allocation de 200 F de l'Alliance Française décida de construire une salle de classe, « sur la face est du marché, à peu de distance de la mission, en terrain neutre »⁷. Les enfants recueillis par la mission devaient être amenés par le Père à l'école, où ils rejoindraient les externes⁸. Pour le succès de leur école, les Pères désiraient « que le Commandant de Cercle résistât toujours à la tentation de faire acte d'autorité et au désir de faire une propagande trop active et surtout trop officielle en faveur de l'école »⁹. Car ils attribuaient l'insuccès de

1. Circulaire 607, 10 décembre 1897. Dakar 15 G 160.

2. Vicaire Apostolique du Sahara et du Soudan Français à Gouverneur du Soudan, septembre 1899. Dakar J 9^e.

3. Projet de réponse au rapport de l'Inspecteur des Colonies Démaret par l'Inspecteur des Écoles Monod, avril 1919. Dakar J 36. — E. PIOLET, *Les missions catholiques françaises au XIX^e siècle*, t. V (1902), p. 95.

4. Commandant du Cercle de Tombouctou à Lieutenant-Gouverneur du Soudan, n^o 31, 28 février 1899. Dakar J 9^e.

5. Rapport sur les écoles de Tombouctou, 1^{er} semestre 1899. *Ibid.*

6. Lieutenant-Gouverneur à M^{sr} Hacquard, septembre 1899. *Ibid.*

7. Rapport du Vicaire Apostolique du Soudan Français (M^{sr} Bazin) sur la marche des écoles et orphelinats, 17 juillet 1902. Dakar 15 G 99, pièce 19.

8. Vicaire Apostolique du Sahara et du Soudan Français (M^{sr} Hacquard) à Lieutenant-Gouverneur, septembre 1899. J 9^e.

9. Même référence que la note 7.

leur première école au zèle indiscret du Commandant de Cercle, qui, au lieu de se contenter des renseignements fournis par la mission, exigeait que les élèves se présentent au cercle à la sortie de chaque classe et mandait parents et chefs de quartier à tout propos pour les admonester avec sévérité¹. M^{gr} Bazin pensait — à juste titre sans doute — que la question religieuse n'arrêtait pas les parents plus que la question politique, et, surtout, la crainte « de voir leurs enfants, une fois instruits, les abandonner pour suivre les Européens ou devenir de grands désœuvrés »². De son côté, l'administration avait tendance à penser qu'une école laïque avec un cours d'arabe professé par un marabout rétribué attirerait davantage d'élèves³.

En 1898, les Pères Blancs transportèrent leur siège principal de Tombouctou à Ségou, en pays bambara, moins totalement islamisé. Ils ouvrirent dans cette dernière ville une école qui avait, en 1900, soixante-trois élèves répartis en quatre divisions, pour moitié environ orphelins internes et pour l'autre moitié externes recrutés par l'administration qui n'avait pas à Ségou d'école de cercle⁴.

Dès cette époque, les jugements portés sur l'école de Ségou sont divers. Un administrateur estime que la mission rend un service très appréciable en enseignant le français⁵, mais un autre désapprouve la méthode qui consiste à débiter l'instruction dans la langue des élèves pour ne commencer à leur apprendre le français qu'au bout de plusieurs années, quand des liens assez puissants ont été tissés pour que les maîtres soient assurés de conserver toujours de l'action sur leurs élèves. Autrement, les adolescents, à peine dégrossis, s'engagent comme boys et échappent aux missionnaires. Le résultat, c'est qu'en 1900, les élèves de Ségou « présentent peu d'instruction apparente »⁶. D'ailleurs, les musulmans répugnent, là aussi, à confier leurs enfants aux missionnaires⁷.

Les Pères Blancs qui allaient remplacer les Spiritains à Kita, Dinguirra et Kayes en 1901 avaient des projets assez ambitieux de développement de leurs écoles. Non seulement ils songeaient à créer de nouvelles missions, particulièrement en pays mossi, encore solidement fétichiste, mais ils voulaient ouvrir dans les agglomérations mêmes de Ségou et de Kita des écoles d'externes tenues par un de leurs anciens élèves comme moniteur⁸. Tout cela devait être interrompu

1. Même référence que la note 8, p. 261.

2. Même référence que la note 7, p. 261.

3. Rapport sur les écoles du Soudan par l'Administrateur-Adjoint Adam, 13 mars 1900. Dakar J 9⁴.

4. « Monographie du Cercle de Ségou », par l'Administrateur PÉRIGNON, 1900. Dakar I G 248.

5. Administrateur Pérignon, voir note précédente.

6. Administrateur Adam, voir note 3, p. 262.

7. Pérignon, voir note 4, p. 262.

8. Rapport de M^{gr} Bazin, 1902, voir note 7, p. 261.

par une attitude beaucoup moins favorable de l'administration civile, installée définitivement au Soudan à partir de 1900 : refus de réquisitions de transport gratuites aux missionnaires¹, suppression des subventions à leurs écoles bientôt considérées comme des concurrentes mal venues de l'école officielle². Déjà, en 1899, le Capitaine Pérignon, commandant le cercle de Kita, opposait à l'école des Pères l'école du cercle qui « quoique dirigée par un sous-officier » avait « certainement des enfants plus dégourdis que ceux de la mission du Saint-Esprit »³. L'ouverture de véritables écoles et la substitution progressive d'instituteurs de carrière aux sous-officiers entre 1904 et 1914 devait donner quelquefois un caractère aigu à ces rivalités.

e) *Envoi de fils de chefs dans des écoles de France.*

En dehors de l'enseignement élémentaire donné au Soudan, en vue de former des auxiliaires de l'administration et de développer parmi les sujets le loyalisme en même temps que la connaissance du français, il fut très tôt prévu d'envoyer des fils des souverains les plus importants en France pour y recevoir une instruction complète. Au temps de Trentinian, un crédit de 6 000 F était ouvert sur le budget local pour « l'entretien dans les lycées de France des fils de chefs »⁴. Espoirs, méfiance, inquiétude, regrets s'exprimaient tour à tour au sujet des jeunes gens bénéficiaires de cette éducation.

Lorsque les deux fils de Mamadou Lamine, Mahdi et Abdoul Bassar furent dirigés sur un lycée de Paris⁵, le but d'Archinard était avant tout d'en débarrasser le Soudan. Les deux jeunes gens avaient été placés par Gallieni à l'école des otages, à Kayes, tout près de l'ancien village de leur père, Goundiourou. C'était, selon Archinard, une mesure très maladroite :

« Nous avons élevé deux petits serpents, qui sont intelligents, qui parlent assez correctement le français, l'écrivent de manière à être compris, se regardent, malgré le souci qu'on a pris d'eux, comme prisonniers et n'aspirent qu'au moment où ils obtiendront leur congé définitif de notre école pour aller se perfectionner dans l'étude du Coran et des livres saints et devenir comme leur père des grands marabouts et des meneurs de guerres saintes. »

Or il est impossible de garder à l'école des otages des jeunes gens dont l'aîné a atteint seize ou dix-sept ans, que les chefs de village commencent

1. Tout un dossier de lettres et télégrammes à ce sujet entre M^{sr} Bazin et les autorités civiles du 15 novembre 1901 au 20 octobre 1902 dans Dakar 15 G 99.

2. La subvention de l'école de Kita est supprimée à partir du 1^{er} janvier 1904 et l'Administrateur Roos s'attend à voir disparaître l'école catholique d'un jour à l'autre. « Monographie du Cercle de Kita », 1^{er} février 1904. Dakar 1 G 311.

3. « Historique du Cercle de Kita », par le Capitaine PÉRIGNON. Dakar 1 G 248.

4. Trentinian à Ministre des Colonies, n^o B 51, 28 janvier 1899. Paris. Soudan X 4 (14).

5. Ordre 224, 28 décembre 1889. Dakar 1 D 102.

à réclamer et dont la présence à l'école est mauvaise pour les autres élèves.

« Pour mon compte personnel, ajoute Archinard, je suis absolument persuadé que ces enfants que je connais depuis un an, avec l'entourage que je leur connais et les sentiments qu'on manifeste à leur égard seront pour nous, un peu plus tard, des adversaires d'autant plus dangereux qu'ils auront vécu près de nous. Je ne vois qu'un moyen de nous débarrasser pour l'avenir de deux prêcheurs de guerre sainte qui sans doute donneront de nouveaux soucis à quelqu'un de mes successeurs et nous imposeront quelques nouvelles insurrections à réprimer, ce serait d'envoyer ces deux jeunes gens dans un lycée de Paris. Ils y deviendront suffisamment français pour ne plus s'occuper de guerre sainte et pourront être des fonctionnaires précieux. En tout cas, un séjour de quelques années au milieu de nous leur enlèverait tout prestige aux yeux de leurs compatriotes »¹.

Que devinrent par la suite les deux jeunes gens ? Ce qui est sûr, c'est qu'ils n'ont pas été les auteurs de guerre sainte que craignait Archinard.

On peut suivre plus complètement la carrière d'Abdoulaye, fils d'Ahmadou, sultan de Ségou. L'enfant fut envoyé à Paris par Archinard dans l'intention de l'en faire revenir plus tard « auprès de son oncle, notre allié Aguibou »². Confié à un officier, M. de Sales qui recevait pour son entretien la somme énorme de 300 F par mois et qui le considérait comme son fils adoptif, Abdoulaye suivit les cours du lycée Jeanson-de-Sailly et fut admis à Saint-Cyr au titre de boursier de l'État³. La nouvelle, apprise dans un journal colonial, indigna Trentinian. Le jeune homme avait fait un voyage au Soudan, dans le courant de 1897, et le Lieutenant-Gouverneur par intérim, Lamary, avait signalé son « mauvais esprit » et émis le vœu de lui voir interdire l'entrée à Saint-Cyr. Trentinian demandait donc qu'après sa nomination comme officier, Abdoulaye ne fût jamais renvoyé au Soudan⁴. Le jeune homme n'avait d'ailleurs pas l'intention d'y retourner. Dans une lettre au Ministre sollicitant son admission à Saint-Cyr, « Abdou Lahi ben Ahmadou » écrit :

« j'espère n'avoir rien à redouter de la surveillance de mes chefs et parvenir par ma conduite à effacer les notes défavorables contenues dans mon dossier.

» J'ai la ferme intention de devenir un loyal officier de l'armée française et de m'acquitter par mes services de la dette de gratitude que j'ai contractée envers ma nouvelle patrie dont je recevrai la naturalisation aussitôt que possible...

» [Après deux années de stage dans la Légion ou les Spahis], je vous demande dès maintenant à revenir en France pour y servir à titre français dans un régiment de la métropole que j'ai l'intention de ne plus quitter dès lors »⁵.

1. Archinard, Commandant Supérieur du Soudan Français, à Gouverneur du Sénégal, n° 1, Kayes, 28 octobre 1889. Dakar 1 D 100.

2. Sous-Secrétaire d'État aux Colonies à Président du Conseil, Ministre de la Guerre, 29 août 1891. Paris Soudan X 4.

3. Rapport au Ministre du Directeur des Affaires d'Afrique, 17 mars 1899. Paris Soudan X 4 (15).

4. Trentinian à Ministre, n° B 51, 28 janvier 1899. Paris Soudan X 4 (14).

5. Abdou Lahi ben Ahmadou à Ministre des Colonies, Paris, 10 septembre 1898. Paris Soudan X 4.

Mais le jeune homme était déjà gravement atteint par la tuberculose qui devait l'emporter six mois plus tard, le 19 mars 1899¹.

Convaincu que « l'expérience a malheureusement démontré que l'instruction complète donnée en France à quelques indigènes de nos colonies en les enlevant à leur milieu avait fréquemment pour résultat d'en faire des déclassés et des mécontents », Trentinian, approuvé par le Ministre², décida d'affecter désormais le crédit de 6 000 F non à l'entretien de quelques fils de chefs en France, mais à l'organisation de caravanes scolaires³. Chaque année, les meilleurs élèves, leurs études terminées au Soudan, feraient un voyage en France pour visiter en détail monuments, usines et jardins botaniques. On espérait sans doute qu'ils reviendraient convaincus de la grandeur de la France sans avoir eu le temps d'y acquérir ce « mauvais esprit », hantise des administrations coloniales.

f) *Enseignement des filles.*

Jusqu'ici, il n'a pas été question de l'enseignement des filles. Mue par des motifs utilitaires ou politiques, l'administration ne s'est absolument pas intéressée à elles. Pour fonder œuvre durable, les missionnaires, par contre, durent se préoccuper de l'éducation des filles. Dans un rapport de 1893, M^{sr} Barthet regrette que le Soudan soit trop loin pour y envoyer des religieuses. « Cependant il serait urgent d'élever des jeunes filles pour préparer des mariages chrétiens, car les plus âgés de nos jeunes gens de Kita ont atteint leur dix-neuvième année »⁴. A vrai dire, les missionnaires avaient bien accueilli une dizaine de petites filles, mais elles étaient placées dans une famille chrétienne⁵, et si l'on peut, à la rigueur, parler pour elles d'éducation, elles ne recevaient évidemment aucun enseignement. L'arrivée de trois Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, en avril 1896, allait permettre d'ouvrir à Dinguir un orphelinat, où trente-cinq petites esclaves originaires du Soudan étaient occupées à « tous les travaux propres à leur sexe »⁶. A Ségou, les Sœurs Blanches avaient un orphelinat et une école ouverte aux fillettes indigènes auxquelles, outre les travaux à l'aiguille, elles enseignaient la lecture⁷.

1. Ministre à Gouverneur du Sénégal, télégramme n° 15, 20 mars 1899. *Ibid.*

2. Ministre à Gouverneur Général, 5 avril 1899. Paris Soudan X 4 (2).

3. Trentinian à Ministre, n° B 51, 28 janvier 1899. Paris Soudan X 4 (14).

4. Rapport de M^{sr} Barthet, 6 octobre 1893. *Annales Apostoliques*, n° 33, janvier 1894, pp. 1-5.

5. « Nouvelles de la Communauté de N.-D.-du-Rosaire à Kita ». *Bulletin de la Congrégation du Saint-Esprit*, t. 3, 1891-1893, pp. 299-307.

6. Rapport de M^{sr} Barthet sur les progrès de la foi en Sénégambie. *Annales Apostoliques*, n° 45, janvier 1897, pp. 16-23.

7. Rapport du Vicaire Apostolique du Soudan (M^{sr} Bazin) sur la marche des écoles et orphelinats confiés à ses soins durant le 1^{er} semestre 1902, Ségou, 15 juillet 1902. Dakar 15 G 99, pièce 19.

Mais les missionnaires qui, déjà pour les garçons, estimaient qu'il faut « ne propager nos connaissances qu'avec précaution et ne donner à la majorité qu'une instruction élémentaire », qui ne cherchaient pas « à faire des savants, c'est-à-dire des déclassés » étaient persuadés que « cette réserve va de soi quand il s'agit des filles indigènes : la connaissance même de notre langue n'a pour elles qu'une utilité contestable »¹. Cependant, à l'orphelinat de Ségou, déférant au désir plusieurs fois exprimé de l'administration, les missionnaires ont « séparé les mulâtresses des négresses afin de leur donner une éducation à part ; on leur apprend le français »². Étant donné l'origine des élèves et les buts des missionnaires, on peut à peine parler d'un début de l'instruction des filles. En 1900, les temps ne sont pas encore proches où les parents africains accepteraient d'envoyer leurs filles à l'école, temps d'autant plus tardifs que l'administration n'exercera pas les pressions qu'elle n'a cessé d'employer pour les obliger à y envoyer leurs fils.

CONCLUSION

Si on cherche à établir le bilan de quinze années de politique scolaire de l'administration militaire au Soudan, on a l'impression d'un effort assez désordonné, de conceptions d'ensemble quelquefois floues.

Comme les langues d'Ésope, l'enseignement est la meilleure et la pire des choses. Il faut enseigner le français et certaines connaissances usuelles si on veut administrer le Soudan et développer son économie, mais il ne faut créer ni déclassés, ni mécontents. Le plus prudent est de n'ouvrir le domaine réservé de la connaissance qu'à des fils de chefs ou de notables, mais cette conception aristocratique n'est guère avouable publiquement. Déjà, dans un rapport sur « l'amélioration des conditions des captifs libérés » Trentinian affirme, en 1897, que les jeunes gens « dont l'instruction générale acquise soit dans les écoles laïques qui fonctionnent à chaque chef-lieu de cercle, soit dans les missions, est suffisante peuvent être employés dans les cadres des affaires indigènes comme secrétaires, commis, interprètes, magasiniers, etc. »³. Ce développement optimiste est en contradiction non seulement avec les instructions données la même année, par le même Lieutenant-Gouverneur, aux Commandants de Cercle concernant le choix des élèves des écoles⁴, mais avec tout ce que l'on sait des conditions de

1. Même référence que la note 7, p. 265.

2. *Id.*

3. Rapport du Lieutenant-Gouverneur de Trentinian au Ministre, Kayes, 29 janvier 1897. Copie dans Dakar K 19, pièce 11.

4. Circulaire 140, 19 avril 1897. Dakar 15 G 160. Voir ci-dessus, p. 247.

vie réelles des habitants des villages de liberté. L'administration civile se devait encore plus d'être en harmonie avec les sentiments démocratiques de la métropole. C'est ce souffle nouveau qui semble déjà passer, en 1899, dans un rapport sur les écoles du cercle de San. « Les jeunes gens les plus intelligents, sans distinction de classe sociale y sont admis »¹.

Toutefois, le développement de l'enseignement était moins gêné par des doctrines restrictives que par des conditions pratiques. L'école, faite par les sous-officiers à temps perdu, ou par les missionnaires dans des buts qui leur était propres, très rarement par des instituteurs de carrière européens trop souvent malades, avait pu fournir des employés du télégraphe, des commis, des interprètes, même des moniteurs, mais ces employés n'étaient suffisants ni en nombre ni en qualification. En 1900, William Ponty, délégué du Gouverneur Général dans les territoires du Haut-Sénégal et Moyen-Niger, exprime le souhait qu'à ces instituteurs aux défauts divers soient substitués des indigènes du Sénégal pourvus du brevet². En fait, ce vœu ne devait pas être exaucé avant que l'École Normale (future École William-Ponty) créée en 1903 commençât à fournir des instituteurs qualifiés. En attendant, les écoles du Soudan devaient continuer à fonctionner avec des moyens de fortune et un corps d'instituteurs européens lentement renforcé.

1. Rapport sur le fonctionnement de l'école de San, 1^{er} semestre 1899. Dakar J 9⁶.

2. Rapport du délégué du Gouverneur Général, n^o 187, 19 août 1900. Dakar J 9⁴.